



SAINT-SAUD

LE TROU DE PHILIPPOU un site aménagé

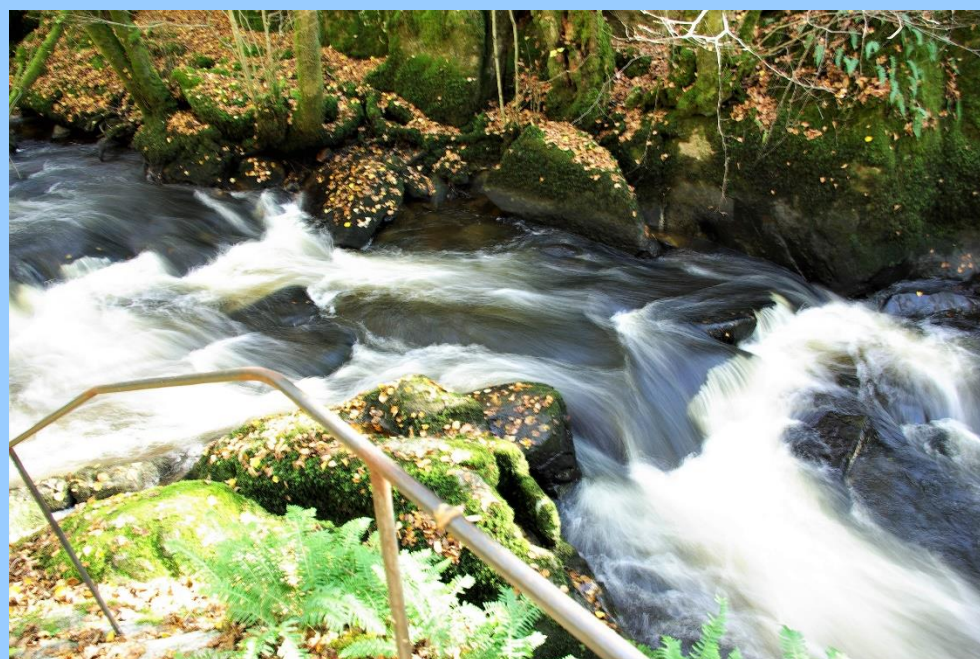
B
U
L
L
E
T
I
N

M
U
N
I
C
I
P
A
L

2020

-

2021



SOMMAIRE

❖ MOT DU MAIRE	P. 1
❖ MOT DU PRESIDENT DE LA CCPN.....	P.2
❖ NUMEROS UTILES ET D'URGENCE.....	P. 3
- les numéros des services administratifs communaux et d'urgence	
❖ HORAIRES ET SERVICES.....	P. 4-7
- mairie et agence postale, bibliothèque, déchetterie, office de tourisme, centre aquatique, secours catholique, restos du cœur, transport scolaire, pont-bascule gratuit, repas à domicile, PTA-DAC24, CIAS,	
❖ INFORMATIONS LOCALES.....	P. 8-13
- Cassiopea, Centre hospitalier Nontron, démographie 2020, nouveaux arrivants, le cimetière, le cabinet médical, projets éoliens, colis de Noël, le Téléthon, le marché hebdomadaire, le marché de producteurs, agriculture et élevage, le marché aux cèpes, votre village et vous, citoyens vigilants	
❖ INFORMATIONS GENERALES.....	P. 14-19
- carte grise à portée de clic, la grande boucle, le SDE 24 vous informe, consommez local,	
- programme Life, Comité féminin de dépistage des cancers, l'Office de tourisme intercommunal, le SCOT, un ciel plein d'étoiles	
❖ SECTION JEUNES.....	P. 20-21
objectif citoyen, rejoignez les sapeurs-pompiers volontaires, la mission locale, job d'été au Québec, autorisation de sortie du territoire,	
❖ REGLEMENTATIONS DIVERSES.....	P. 22-23
Le brexit, communicabilité de l'état civil, les meublés de tourisme, l'élagage, l'emploi du feu, le débroussaillage,	
❖ ENVIRONNEMENT ET PROTECTION.....	P. 23-27
réduction des déchets, les décharges sauvages, la Forêt durable, le Relais, la grenouille taureau, l'O.N.C.F.S., le frelon asiatique,	
❖ TOURISME.....	P. 28
Trou de Philippou,	
❖ CELA S'EST PASSÉ CHEZ NOUS EN 2020.....	P. 29
Fabrication des masques, Inauguration du square des Justes*	
❖ MANIFESTATIONS 2021.....	p. 30
❖ ASSOCIATIONS LOCALES.....	P. 31
- liste et coordonnées des différentes associations de la commune, suivie de leur article annuel, associations sportives et de loisirs : Airsoft du Périgord vert, les Archers du Périgord vert, Gym et marche saint-saudaises, Saint-Saud foot, tennis club saint-saudais, Saint-Saud Pétanque, (32-37)	
le Ski club Périgord vert, les Gaules saint-saudaises, Société communale de Chasse de Saint-Saud, associations artistiques : Art et Tissus, association artistique St-Saud, ACCB St-Saud, (37-38)	
associations festives : club du Temps libre, comité des fêtes, Jumelage Hauts de Dronne-Sainte-Mélanie, Familles rurales de Saint-Saud, (39-41)	
associations culturelles : Anciens combattants , association Georges Rocal, (41-42)	
association Jeunesse : les Mille Pattes, (42)	
autre association : D-Pais, (43)	
❖ ASSOCIATIONS EXTERIEURES.....	P. 44-45
don du sang de St-Pardoux, France cancer, la Cèpième compagnie, Golf-club de Champs-Romain	
❖ ANNONCES DIVERSES.....	P. 46



Le mot du Maire

2020 s'achève, triste année en vérité, la Covid 19, ses conséquences sanitaires et économiques contribuent largement à la morosité ambiante.

Un vaccin est attendu pour 2021, nous laissant espérer des jours meilleurs avec un retour à l'équilibre ; alors gardons le moral !

Toutes nos grandes manifestations festives ont été annulées et les activités du monde associatif mises en sommeil jusqu'à nouvel ordre.

Le nouveau conseil municipal s'est mis au travail. Les distanciations sociales et gestes barrières compliquent le rythme des réunions ; le budget a été voté cette année le 30 juillet. Les appels d'offres des travaux de voirie et bâtiments n'ont pu avoir lieu qu'après cette date.

Comme chacun a pu le constater, une aire multisports a été réalisée à proximité de notre école : en bénéficient les enfants du RPI, les enfants de la commune et nos équipes de foot (entraînement foot salle).

De nombreuses routes ont été réalisées, certaines communautaires : de Manaud aux 4 routes, des Misérables à l'entrée de La Bûcherie, d'autres communales, poursuite de la mise en sécurité de la VC1 en venant vers le bourg, Larret ; tout le village est refait y compris un tronçon de 500 m : du carrefour des Juges vers Montagnac, La Besse : 800 m ont été réalisées en venant de La Chapelle Verlaine aux premières stabulations, les Peychères de la D82 à Puydoyeux, le carrefour de Peytour chemin de Monteix mais aussi des chemins forestiers, avec l'aide de la CCPN et du fonds Européen, du Grand Roc à Mazaudet.

Des travaux ont également été réalisés dans les bâtiments communaux : le plafond et le sol d'une de nos classes ont été refaits à neuf, les WC publics du centre bourg sont en cours de réfection pour mise aux normes handicapés, la toiture des fonds baptismaux de l'église a été refaite à neuf.

Pour 2021, les projets ne manquent pas ; de la voirie communautaire et communale, un autre tronçon de la mise en sécurité de la VC1 (Grand Etang – entrée du bourg).

Concernant l'aménagement de la maison « Maurange », une réflexion est en cours, toujours axée dans la recherche de familles devant nous aider à maintenir notre école.

Concernant le projet éolien de Queue d'Ane, Monsieur le Préfet a refusé définitivement le permis de construire des 4 éoliennes projetées.

Le projet de Milhac au lieu-dit le « petit Bos », impactant fortement les villages de Beynac, la Rebière a fait l'objet d'une délibération au sein de notre conseil municipal qui a voté 5 voix pour ; 2 abstentions et 8 voix contre. La décision finale appartient à nouveau à Monsieur le Préfet.

Je l'ai déjà dit ; notre tissu associatif souffre énormément de cette période de confinement : les conséquences en sont multiples. C'est le cas pour le Téléthon pour lequel nous avons mis à disposition du public, une urne ou chacun a pu participer en fonction de ses moyens : 895 € ont malgré tout été collectés. Merci aux généreux donateurs.

Du changement à venir au sein de notre service technique : Julien Coudert nous a quitté courant décembre et ne sera remplacé qu'en mars 2021. Je lui souhaite bonne chance dans son nouveau projet.

Dans cette période compliquée, tous nos services, techniques et administratifs, sont disponibles et à votre écoute en permanence.

Plus que jamais, soyons patients et unis pour affronter la nouvelle année.

Le monde associatif, l'ensemble du personnel communal ainsi que le conseil municipal souhaite à toutes les Saint-Saudaises et tous les Saint-Saudais, une année pleine de bonnes choses, et je souhaite à chacun d'entre vous la santé, le bonheur et la prospérité.

Bon courage et bonne année 2021.

La communauté de communes : une nouvelle gouvernance ouverte et partagée

2020 aura été une année compliquée à tous égards. La crise liée à la pandémie du COVID-19 a bouleversé la vie de chacun d'entre nous et le fonctionnement de nos institutions. Toutes les collectivités ont dû faire preuve d'inventivité et de solidarité pour gérer au mieux la pénurie de masques, le maintien des services à la personne surtout pour les plus fragiles. Les rôles du CIAS, du multi accueil Lilo Bambins, les centres de loisirs ont été en ce sens cruciaux.

Il faut également saluer l'engagement des personnels de l'ensemble des services de la communauté qui pour la plupart ont permis que continue la vie publique dans les conditions définies par le gouvernement.

La nouvelle gouvernance :

Après le report du deuxième tour des Municipales au 28 juin, un nouvel exécutif pour notre communauté de communes s'est mis en place le 15 juillet 2020.

Le nouveau Conseil Communautaire a élu **M Gérard SAVOYE** Président et les 8 vice-présidents suivants :



	<u>Identité</u>	<u>Domaine de compétence attribué par le Président</u>
1ère vice-présidente	Mme Maryline FORGENEUF	Eau et Assainissement / Environnement / GEMAPI / Développement Durable
2ème vice-présidente	Mme Nadine HERMAN-BANCAUD	Administration Générale / Ressources Humaines / Mutualisation / Culture
3ème vice-présidente	Mme Francine BERNARD	Finances et contrôle de gestion / Suivi des projets
4ème vice-président	M Pierre PEYRAZAT	Enfance / Jeunesse / Petite enfance (crèche et RAM) / Accueils de Loisirs Sans Hébergement / Périscolaire
5ème vice-président	M Laurent MOLLON	Action Sociale / santé
6ème vice-président	M Michel COMBEAU	Pistes forestières / vélo route voie verte / PDIPR / Traverse de bourg / Schéma routier intercommunal / Equipements sportifs : stades communautaires, piscine
7ème vice-président	M Didier PAGES	Logement / Habitat / OPAH / Aménagement de l'espace (urbanisme - instruction et planification PLUI-SCOT)
8ème vice-présidente	Mme Ghislaine LE MOEL	Développement touristique / Evènementiel / Communication

Le bureau de la Communauté de communes est composé du Président, des 8 vice-présidents et des 4 membres suivants : **M Thierry PASQUET** (économie), **M Gérard CHAPEAU** (finances), **M Sylvain BREGEON** et **Mme Michelle CANTET**.

NOUVEAUTES 2020 :

La loi « Engagement et Proximité » du 27 décembre 2019, dont la finalité est de favoriser les échanges d'informations entre les communes et la communauté, a créé deux nouveaux dispositifs :

- **le pacte de gouvernance** qui définit le rôle respectif de chaque instance, les modalités d'exercice des compétences de l'EPCI et les principes directeurs relatifs aux engagements financiers associés. La communauté de communes constitue un espace de solidarité et d'actions à l'intérieur duquel les communes partagent des valeurs fondées sur la confiance, la concertation, l'écoute et le dialogue. Ainsi les 9 commissions thématiques de la CCPN ont été ouvertes à des élus municipaux non communautaires, ce qui doit permettre la création d'une culture partagée et l'émergence de compétences particulières grâce à la participation d'élus municipaux experts dans certains domaines.

NUMEROS UTILES

MAIRIE	05 53 56 97 03 Fax : 05 53 56 98 12
FOYER RURAL	05 53 60 75 42
AGENCE POSTALE	05 53 56 16 45
ACCUEIL PERI-SCOLAIRE	06 75 18 18 48
ECOLE PUBLIQUE	05 53 56 94 85
MEDECIN GENERALISTE	05 53 52 53 14 mercredi 9 h à 12 h + consultation à domicile sur RDV
OSTEOPATHE	05 53 52 06 56 ou 06 70 80 66 20
PSYCHOMOTRICIENNE	06 64 70 51 01 lundi après-midi sur RDV
INFIRMIERES	05 53 56 94 54
PHARMACIE	05 53 56 97 15
AMBULANCE-TAXI	05 53 56 12 79

NUMEROS D'URGENCE



SAMU	15
POMPIERS	18
GENDARMERIE	17
FEMMES BATTUES	3919
FEDERATION 3977 contre la maltraitance ALMA 24	05 53 53 39 77 (lu (lu et jeu 14 h – 17 h)

HORAIRES ET SERVICES

MAIRIE		AGENCE POSTALE	
<i>jours</i>	<i>heures</i>	<i>jours</i>	<i>heures</i>
lundi et jeudi mardi, mercredi, vendredi	9 h – 12 h 30 9 h – 12 h 30 13 h 30 – 17 h 30	mardi au vendredi	9 h 15 – 12 h 20
samedi	Uniquement sur RDV	samedi	9 h 15 – 12 h
mairie.saint-saud@wanadoo.fr www.saint-saud.fr		Levée du courrier  lundi au vendredi : 12 h	

AGENCE POSTALE

Elle offre les services suivants :

- **vente** de timbres, enveloppes simples ou affranchies ; de boîtes d'expédition pour les colis, de différentes tailles, affranchies ou à affranchir.
- **envoi** de courrier simple ou colis, en France et dans le monde, lettres recommandées ou suivies, et Chronopost (pour distribution le lendemain avant 13 h.)
- si vous êtes titulaire d'un compte postal, vous avez la possibilité :
de retirer de l'argent en fournissant un chèque ou en présentant une carte bancaire postale et une pièce d'identité.
de déposer de l'argent ;
de payer vos achats par chèque ou carte bleue (avec ou sans contact) ;
- mise à disposition de divers formulaires : réexpédition de courrier (si changement d'adresse), procuration postale (permet de désigner une personne pour retirer lettre recommandée ou colis en votre absence)
- vente de recharges pour téléphone portable, si votre opérateur est « la Poste ».
- **La Poste met à disposition une tablette tactile permettant d'accéder à ses services en ligne d'une part (laposte.fr, la banque postale, la poste mobile, colissimo...) et à divers services publics d'autre part (la CAF, Pôle Emploi, le Cadastre, mairie, Sécurité sociale, ...) et ce, dans l'agence postale de la commune. Il vous sera donc possible dorénavant d'effectuer de nombreuses démarches administratives sans vous déplacer.**

BIBLIOTHEQUE DE SAINT-SAUD

En 2020, compte tenu de la crise sanitaire, la bibliothèque de Saint Saud a été obligée de fermer ses portes durant 3 mois ½ et de ce fait, l'activité s'est trouvée un peu ralentie.

Cependant, une trentaine de personnes étaient déjà inscrites fin 2019 et 5 nouvelles inscriptions ont été enregistrées en 2020. Ces personnes font désormais partie d'un noyau assidu qui fréquente la bibliothèque chaque lundi.

La bibliothèque est aussi un lieu d'échange culturel et convivial ; les permanences sont assurées par Catherine Gayou, Paulette Lalisou et Annie Tabouret.

Rappel :

- Heures d'ouverture : **lundi après-midi de 14 H30 à 17H**
- **Gratuité des inscriptions** depuis septembre 2019
- Fonctionnement en réseau avec la Bibliothèque de Nontron et les autres bibliothèques de la CCPN et la Bibliothèque Départementale de Périgueux

DECHETTERIE DE SAINT-PARDOUX

JOURS	HORAIRES		Rappel :
lundi	fermé		Les containers du SMCTOM sont réservés uniquement aux ordures ménagères et au tri sélectif 
Mardi	8 h. – 12 h.	Y déposer tout bois, matelas, ferraille, sommiers et tout objet et appareils divers hors d'usage, huile usagée, meubles endommagés...	
samedi			
mercredi			
jeudi			
vendredi	8 h. – 17 h.		

OFFICE DE TOURISME DE NONTRON

L'Office de Tourisme Intercommunal du Périgord vert se situe avenue du Général Leclerc, dans un bâtiment annexe du château. tél : 05.53.56.25.50 - fax : 05.53.60.34.13 - www.nontron.fr ; mail : ot.nontron@wanadoo.fr

CENTRE AQUATIQUE DE NONTRON

Pour obtenir un tarif préférentiel, veuillez signaler à votre arrivée au centre votre lieu d'habitation et que vous êtes un habitant de la Communauté de Communes.

SECOURS CATHOLIQUE

Les dons sont à porter à l'adresse suivante : 5 rue André Chalut 24300 NONTRON – tél : 05 53 56 74 45

RESTOS DU CŒUR

Thiviers : rue Pierre Bouillon, 24800 Thiviers Tél. : 05 53 62 09 96

Nontron : 1 rue du 19 mars 1962 – 24300 Nontron Tél. : 05 53 56 88 06

TRANSPORT SCOLAIRE



Rappel : mise en place d'un service d'alerte en cas d'intempéries par la transmission de SMS auprès des parents d'élèves. **Depuis le 1^{er} janvier 2017**, le Conseil départemental continue d'assurer l'organisation des transports scolaires, et la Région en assure la gestion.



LE PONT BASCULE

UN SERVICE GRATUIT Le système permet simultanément la délivrance d'un ticket de pesée et l'affichage du poids sur un écran extérieur. D'une capacité maximum de 50 tonnes, le pont-bascule est à la disposition des agriculteurs et différents utilisateurs.

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Conserver le plaisir de rester chez vous...

Des repas variés, équilibrés, comprenant potage, entrée, plat principal, produit laitier, dessert et pain, vous seront livrés à domicile par véhicule frigorifique. **Vous suivez un régime particulier** (diabétique, sans sel, pauvre en cholestérol, sans ferment, sans résidus), une diététicienne se charge de le respecter.

Des aides financières : Certaines mutuelles, certaines caisses de retraite ou l'APA (concernant les frais de portage) peuvent prendre en charge une partie du prix de ce service.

La souplesse des commandes des repas : tous vos repas de la semaine, midi et soir, peuvent vous être livrés. Il vous est aussi possible de choisir vos jours de consommation en fonction du menu ou de vos besoins.



Renseignements et inscriptions,

Du lundi au vendredi de 8h à 15h30 au :



05 53 56 45 87 ucp@ch-nontron.fr

Le service de portage de repas est un pilier du maintien à domicile.
Il permet de prévenir la dénutrition et crée un lien social, la visite des livreurs est l'occasion de contact, de contrôle et d'information.

PLATEFORME TERRITORIALE D'APPUI DE DORDOGNE (PTA – DAC 24)

Antenne du Nord Dordogne ND

de la MAÏA à la Plateforme Territoriale d'appui de DORDOGNE (PTA 24)
puis au Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)

DE LA MAÏA A LA PTA24 PUIS AU DAC

évolutions réglementaires

Simplifions ...

la PTA c'est

- **Méthode MAIA, élargie à tous les publics & pathologies & professionnels**
- **Outils communs à toute la grande région (N° unique, Paaco-Globule ...)**

Le DAC c'est la structure juridique qui porte la PTA

Plan Alzheimer (2008) : **fluidification** des parcours de santé des personnes âgées

⇒ **MAIA** (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie)

Loi de modernisation du système de santé (début 2016) : **Méthode** ⇒ **PTA** (Plateforme Territoriale d'Appui)
MAIA élargie, Outils numériques, Professionnels & usagers

Convergence des dispositifs d'appui et de coordination : **Loi du 24**

juillet 2019 (organisation et transformation du système de santé) : ⇒ **DAC** (Dispositifs d'Appui à la Coordination)

toutes les coordinations en santé fusionnent + représentation équilibrée des acteurs => intégrés à la gouvernance du DAC



CONTACTER LA PTA 24 de DORDOGNE : 0809 109 109 ou contact@pta24.fr

Antenne du Nord Dordogne

- Signalements : NDCP@pta24.fr
- Pilotage : piloteND@pta24.fr

★ Pilote : isabelle.desages@pta24.fr ou encore 06 76 53 56 50



➡ dans l'équipe pluridisciplinaire, une pilote : Isabelle Desages, qui est la pilote de l'antenne de Ribérac et qui assume la représentation de l'antenne Nord Dordogne jusqu'à la création du DAC

AIDE A DOMICILE



Le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Périgord Nontronnais propose deux services sur le territoire :

Un service d'action sociale générale :

Ce service consiste à aider les personnes dans l'étude et la constitution des dossiers à caractère social. Il comprend une commission d'aide à la population pour l'attribution de secours. Pour toute demande d'aide, contacter le CIAS, au 05.53.60.80.40, qui peut se déplacer sur rendez-vous.

Nos services sont en contact avec les services sociaux du département, tels que : le pôle-emploi, la CAF, le Centre médico-social, le Conseil Départemental, et certains organismes tels que EDF, Centre des Impôts, caisses de retraite, etc.

Un service prestataire d'aide et d'accompagnement à domicile :

Le but essentiel du SAAD est d'accompagner les personnes dans leur vie quotidienne, afin de permettre un maintien à leur domicile le plus longtemps possible. Il est du rôle de chacun des intervenants d'essayer d'offrir un soutien à domicile optimal et adapté aux attentes et aux besoins des personnes accompagnées.

Ce service comprend deux catégories de personnel :

- L'aide à domicile, qui accompagne à l'entretien du lieu de vie et à maintenir le lien social (ménage, entretien du linge, aide à la préparation des repas, accompagnement aux sorties, aux courses, etc.),
- L'auxiliaire de vie, qui intervient de façon soutenue auprès des personnes les plus dépendantes dans l'accomplissement des gestes essentiels de la vie quotidienne (aide au lever/coucher, à l'habillage, à la toilette, à la prise des repas, etc.). Ce personnel est titulaire d'un titre ou diplôme, ou a reçu une formation qualifiante ou une expérience de plus de 3 ans dans le métier.

Les aides financières :

Selon les situations, plusieurs aides financières existent : caisse de retraite, caisse de sécurité sociale, mutuelle, Conseil Départemental, etc. En cas d'hospitalisation, des aides d'urgence peuvent être accordées pour le retour au domicile, à condition d'en faire la demande avant la sortie de l'hôpital.

Les prestations du CIAS peuvent être payées en Chèques Emplois Services Universels (CESU) préfinancés.

Ces prestations sont déductibles des impôts, à hauteur de 50% des frais engagés.

Chaque situation étant spécifique, ne pas hésiter à contacter le CIAS pour avoir toutes les précisions. Myriam MAIGROT et Mélynda MARROIS, les deux référentes du secteur de St Pardoux, se tiennent à votre disposition pour constituer les dossiers de demande d'aide à domicile (caisse de retraite, APA* : allocation personnalisée d'autonomie), et assurer le suivi des prestations. Vous pouvez les joindre au 05.53.60.80.42 (ou 49), ainsi que lors des permanences :

- A la mairie de Saint-Pardoux-la-Rivière, tous les jeudis de 10 H à 12 H,
- A la bibliothèque de Saint-Saud-Lacoussière, le dernier mardi du mois, de 14 H à 16 H.

**L'APA n'est pas récupérable sur la succession, les donations ou les legs.*

Au cours de l'année 2019, le CIAS a dispensé 112 947 heures d'aide à domicile, dont 29 658 heures sur le secteur de St Pardoux auprès de 202 personnes accompagnées.

L'année 2020 est marquée par les effets de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19. Afin de garantir la continuité des interventions au domicile des personnes accompagnées dans les meilleures conditions possibles, les solutions mise en place au sein du service sont la priorisation des tâches, la modification des tournées en fonction des compétences disponibles, et le respect des gestes barrières :

- Se laver très régulièrement les mains au savon et à l'eau (ou utiliser une solution hydro alcoolique),
- Eviter les embrassades et les poignées de mains,
- Eviter toute sortie non indispensable,
- Veiller à l'hygiène des locaux et bien aérer,
- Tousser ou éternuer dans son coude,
- Utiliser des mouchoirs à usage unique,
- Porter un masque jetable (ou en tissu) en présence de personnes extérieures

Les élus et membres du Conseil d'Administration, et l'ensemble du personnel du CIAS vous souhaitent une très bonne année et nos meilleurs vœux de santé pour l'année 2021.

Téléassistance à votre écoute chaque jour - 29 rue de Metz – 24000 Périgueux
du lundi au vendredi, de 8 h 15 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Des permanences et des points d'information sur tout le département ! Contactez l'organisme pour connaître les adresses près de chez vous - **pour tout renseignement et devis gratuit : 05 53 53 54 54**
tele.assistance@cassiopea.fr - www.cassiopea.fr

CENTRE HOSPITALIER DE NONTRON

Consultations externes (en partenariat avec le Centre Hospitalier de Périgueux).

Spécialités	Spécialistes	Fréquence
Dermatologie	DR MARTY Aurélie	Tous les 15 jours
Urologie	DR MARTIN Olivier	1 fois par mois
Cardiologie	DR JARNIER et GARNIER	1 fois par mois
Pédiatrie	Dr PRADEAU Laurent	Tous les 15 jours
Ophtalmologie	DR DES BEAUVAIS	2 fois par mois
Orthoptiste	DR Caroline ROBERT	Vendredi après-midi sur RV 07 67 63 28 97

Prise de Rendez-vous pour toutes les consultations : 05 53 60 61 46 ou 05 53 60 88 00

➡ **Associations intervenant au Centre Hospitalier de Nontron :**

1.- UNAFAM Dordogne : Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques : dernier vendredi de chaque mois avec la possibilité de prendre rendez-vous.

Tél. Madame Marine DOS SANTOS Présidente UNAFAM : 06 12 92 59 09

2.- Le planning familial 24

Cette association accompagne et aide à réfléchir sur tous les questionnements liés à la sexualité, la vie affective. **Premier mardi de chaque mois avec la possibilité de prendre rendez-vous. Tél. Mme Dorothée SALMON Animatrice Planning Familial : 05 53 53 11 96**

+ autre dispositif : « l'accès à la contraception aux droits sexuels et à l'égalité » pour le public 15/30 ans, porté par la Région, l'ARS, le Ministère de l'égalité des femmes et le Planning Familial.

Tél. Madame Hérine LOUSSOUARN, Animatrice du Planning Familial : 05 53 53 11 96

3.- la Ligue contre le cancer

- soins d'esthétique, de confort et de bien-être. Conseille également les personnes pour les prothèses capillaires les plus adaptées aux situations, des soins de peau...

Mme Aurélie FARRAND, Socio-esthéticienne, intervient le lundi, sur rendez-vous, au Centre Hospitalier de Nontron. + 1 fois / mois, intervention d'une Psychologue.

prise en charge gratuite, se fait par un premier contact à la ligue Contre le Cancer. Tél. 05 53 09 54 45

4.- ANPAA 24 Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie

Tél. Madame Laurence NOUAILLES, Directrice ANPAA 24 : 05 53 07 66 82

INFORMATIONS LOCALES

NAISSANCES 2020

06 février	Lucie DUPUY	8, place du Champ de Foire
11 avril	Léo, Jean DESSAGNES GOUS	Les Bordes
12 juillet	Evan TABOURET	Le Pic
16 août	Molly, Shelby, Fleurianne ,CHEVALIER MILANOVITCH	Puydoyeux
29 août	Paul, Benjamin MOULINIER	1, impasse les Carrières
15 décembre	Kelly BOUVIER	Maberout

MARIAGES 2020

15 février	BARBU Catherine GUYOT Eric	3, route Etang de Pabot
25 juillet	BARONI Hannelaure COLAUD Vincent	Grandcoing
22 août	LOUSTEAU Elisa EL AZZE Alaa	Chapelas
19 septembre	MARCADE Caroline LABROUSSE Mickaël	Grandcoing

DECES Résidents Commune 2020

13 janvier	LALOIX née GAUDUCHEAU Marcelle	Châtaignier
24 janvier	ESTEVE Nadine	15, rue des Ecoles
08 février	METZGER Boris	Vachumard
19 février	CUBERTAFON née LAPEYRONNIE Julienne	Bonnefond
15 mars	MOUTIER André	1, rue du Boulevard
01 avril	GILLAIZEAU Benjamin	1, impasse les Carrières
30 avril	VIDEAU née LEVEQUE Denise	Maberout
26 juin	BOISSAVIT née CHARENTON Valentine	Beynac
29 juin	DARDENNE née GUILLOUT Madeleine	4, route du Stade
09 septembre	PUYRIGAUD née VACHEYROUX Jeanne	Larret
01 novembre	ROUGIER née VIALAS Jacqueline	27, route du Gd Etang
04 novembre	CAILLE René	Les Farges
02 décembre	BESSE Roger	Les Farges
07 décembre	DESSAPT née FAURIEN-DESPLACES Simone	Grandcoing

DECES Hors Commune 2020

04 janvier	PAULIEN Yves	Champs Romain
03 mars	DOUCET Lucien	Villemomble 93
18 avril	NIOT Jacques	Mennecy 91
23 mai	GUYON Michel	Royan 17
28 mai	LASSIMOUILLAS Geneviève	Périgueux
20 juin	GUYON Jacqueline	Royan 17
04 juillet	RAINASSE Odette	Combs la Ville 77
09 juillet	DESGROPPES Louise	Nontron
23 juillet	STAMHUIS Redmer	Vachumard
29 juillet	VINOUR Marie	Dournazac
30 juillet	LAVAUD Camille	Saint Pardoux la Rivière
02 août	CHOLET Yves	Saint Pardoux la Rivière
4 octobre	BELAIR Jean	Brantôme
13 octobre	DELAGE Jeanne	Périgueux
16 octobre	BORDAS Marie-Thérèse	Saint Pardoux la Rivière
23 octobre	REDON Monique	Miallet
12 novembre	MARTY Michel	Angoulême
12 décembre	FORGENEUF Henri	La Rochefoucaud
16 décembre	FONTAINE Thérèse	Trélissac

NOUVEAUX ARRIVANTS

Les personnes qui se sont installées sur la commune au cours de l'année sont invitées à se faire connaître à la mairie afin que leur soient communiqués les informations pratiques et les renseignements utiles à tout nouvel arrivant.

We would like people who have newly arrived in the commune, to visit the mairie and let us know their name and address. This way, we can give them useful information, needed to get settled in smoothly.

"Wij zouden graag zien dat nieuwe inwoners van St Saud de mairie bezoeken en hun naam en adres doorgeven. Op deze manier kunnen wij snel alle nodige informatie doorgeven en eraan bijdragen dat men zich zo gauw mogelijk thuis voelt."

LE CIMETIERE

Les interventions d'entretien du cimetière sont assurées par les services de la commune et par l'atelier chantier d'insertion (ACI), le Pied à l'Etrier, elles ont été réalisées à chaque fois que nécessaire.

En 2021, le columbarium sera agrandi de 5 cases supplémentaires.

LE CABINET MEDICAL

- **LE DOCTEUR**, José Porta consulte **tous les mercredis matin** de 9 h à 12 h. A ces horaires, s'ajoutent les visites à domicile sur rendez-vous : 05 53 56 53 14
- **L'OSTEOPATHE**, M. Michaël Ciannamea, de la Coquille, y consulte sur rendez-vous **le samedi matin** : 06 70 80 33 20
- **LA PSYCHOMOTRICIENNE**, Delphine Walter **les lundis après-midi** sur rendez-vous : 06 64 70 51 01
- **LES INFIRMIERES**, **Nadine Magness** et **Emeline Lefillatre** peuvent recevoir au cabinet médical sur rendez-vous : 05 53 56 94 54.



PROJETS EOLIENS

- **Projet de « queue d'âne »** sur les communes de Saint Jory et Saint Saud.

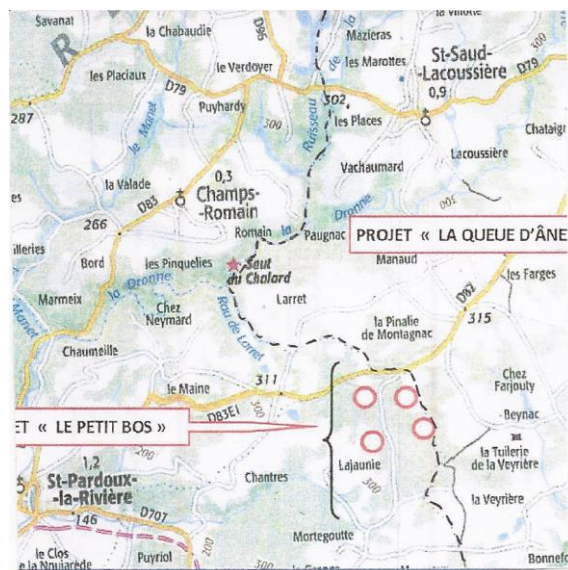
Par l'arrêté N°2020 –10-15 du 20 octobre 2020, le Préfet a refusé le projet.

- **Projet du « petit bos »** sur la commune de Milhac de Nontron

Ce projet impactant la commune de Saint Saud, le conseil municipal du 1/12, dans le cadre de l'enquête Publique a dû, par vote, se prononcer sur ce projet.

Résultats : Pour : 5 voix ; contre : 8 ; abstention : 2

Le Préfet après analyse de cette enquête publique se prononcera pour ou contre la réalisation de ce projet.



COLIS DE NOËL

Depuis 2014, les colis et repas de Noël de nos aînés sont pris en charge par la commune. Cette année, le repas n'a pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire. C'est Champs -Romain qui a assuré la confection des colis pour les communes de Champs-Romain, Saint-Front, Saint-Pardoux et Saint-Saud. Comme à chaque fois, ces colis sont préparés et distribués par les conseillers municipaux respectifs.

TELETHON

M E R C I

Cette année, la vente de crêpes n'ayant pas pu avoir lieu, une urne avait été mise à disposition en mairie et sur le marché.

- **à tous** ceux qui ont participé à la réussite de cet événement ;
- **à tous**, particuliers, commerçants, associations, pour vos dons.

Grâce à cette généreuse mobilisation, c'est la somme de **895 €** qui a été reversée à l'AFM TELETHON.

LE MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Le marché connaît un nouvel essor. En septembre, un rôtiiseur a rejoint nos commerçants habituels : le boucher, le poissonnier (tous les 15 jours), le marchand de miel, une marchande de fromages de chèvre, fabriqués de façon artisanale et le maraîcher bio issu de notre commune au lieu-dit Vacher.

Le marché hebdomadaire, lieu de rencontre et de convivialité, est primordial dans la vie d'une commune. De plus en plus de personnes fréquentent déjà celui de Saint-Saud de façon assidue et nous remercions l'Hostellerie St Jacques d'avoir animé notre marché en cette période de fin d'année.

LE MARCHÉ DES PRODUCTEURS

Malgré la pandémie, 2 marchés des producteurs ont eu lieu ; l'un en juillet, l'autre en août.

Les nombreux produits locaux et l'organisation bien rôdée du Comité des fêtes ont contribué à leur réussite malgré le virus et avec tous les gestes barrières. Devenu maintenant un des rendez-vous de l'été, ce marché sera reconduit en 2021.



AGRICULTURE & ELEVAGE

L'année 2020 aura été marquée une nouvelle fois par la météo et le manque de rendement dû à une sécheresse. De plus la situation sanitaire (tuberculose et grippe aviaire) complique la gestion de la trésorerie de nos exploitants agricoles. Suite au confinement dû à la Covid 19, nous avons continué à travailler avec des volumes en moins, suite aux fermetures des restaurants, cantine, etc...

Malgré tous nos efforts pour respecter les normes de biosécurité, nous rencontrons toujours des soucis avec la faune sauvage. Les chasseurs sont mobilisés pour réguler la population de diverses espèces de gibier : nous les en remercions. Nous avons eu, tout de même, une météo propice pour nos divers travaux d'automne.

Les agriculteurs de Saint-Saud vous souhaitent une bonne année 2021.



Les agriculteurs vous souhaitent une Bonne Année 2020



L'Association Cèpes du Périgord en partenariat avec la Mairie de Saint-Saud avait pris des dispositions en amont pour la tenue du marché, les règles sanitaires et d'organisation sous la halle devaient être définies en prévision d'une pousse. Les propriétaires forestiers de Dordogne et des communes limitrophes de Haute-Vienne, agriculteurs et/ou retraités doivent adhérer à l'Association Cèpes du Périgord et s'acquitter d'une cotisation annuelle de 20€ (en 2020) pour vendre sur le marché, cette année 50 propriétaires du secteur Périgord Vert ont participé dont 17 nouveaux adhérents.

Le premier marché s'est tenu le 9 octobre avec 403 kg, il s'est terminé le 28 avec un total de plus de 5 tonnes pour les 16 jours d'ouverture ; à des prix variant de 15 à 20€ le kg pour la 1ère catégorie. Notre secteur a bénéficié d'une bonne saison par rapport au reste du département. La marque Cèpe du Périgord est désormais reconnue, nous avons de nombreux acheteurs particuliers dont certains viennent de très loin, également des grossistes et restaurateurs qui recherchent notre précieux champignon de la marque afin de satisfaire des papilles tout au long de l'année.

Des reportages télévisés ont fait l'honneur de nos cèpes en parcourant les bois de Saint-Saud , TF1 le 9 octobre diffusé au 13 heures ; FRANCE 3 Aquitaine édition Périgord et FRANCE 2 les 28 et 29 octobre diffusé au 13 heures le 30 octobre.

La tenue du marché a été possible grâce à la participation active de plusieurs élus (ues), qu'ils soient remerciés ainsi que les secrétaires de mairie qui reçoivent beaucoup d'appels sur la période.

A l'année prochaine !

Emmanuelle CHIGNAT Présidente de l'association

Michel TABOURET Membre à Saint-Saud

VOTRE VILLAGE ET VOUS



Aire de jeux Multisports

C'était un engagement de la commune; c'est chose faite.

L'aire de jeux multi sports est opérationnelle depuis novembre 2020. Les enfants de l'école en sont les premiers bénéficiaires, les jeunes de la commune ainsi que nos équipes de "foot" peuvent l'utiliser.

Cette réalisation a été financée par des subventions d'état et du conseil général, par la commune et la participation d'un généreux donateur.

Le départ de Julien



Pour un temps plus ou moins long et à compter de janvier 2021, Julien Coudert quitte les services techniques pour prendre un nouveau départ qui, nous l'espérons pour lui, durera longtemps, longtemps.

En effet, Julien avait depuis quelque temps le projet de lancer une activité qui lui tient à cœur car, suite à une formation suivie il y a quelques années, il s'est senti de plus en plus attiré par les arbustes, les plantes, les fleurs...Mais il vous en dira plus à l'occasion.

Julien sera donc remplacé par un autre agent technique choisi par la Communauté de Communes du Périgord nontronnais. Néanmoins, il aura toujours la possibilité de réintégrer son poste au sein des services techniques de la communauté de communes car son départ n'est pas une démission mais une mise en disponibilité pendant une période.

(photo : remise d'un cadeau -souvenir lors d'une cérémonie en tout petit comité)

DES CITOYENS VIGILANTS à ST-SAÖD

Dans chaque hameau a été désignée une personne dont la charge de veilleur est de signaler à la gendarmerie toute anomalie ou événement suspect.

Ci-dessous, se trouve la liste de ces veilleurs qu'il convient de contacter, en fonction du secteur géographique où vous habitez, **si vous constatez une situation anormale pouvant porter atteinte à la sécurité des biens ou des personnes.**

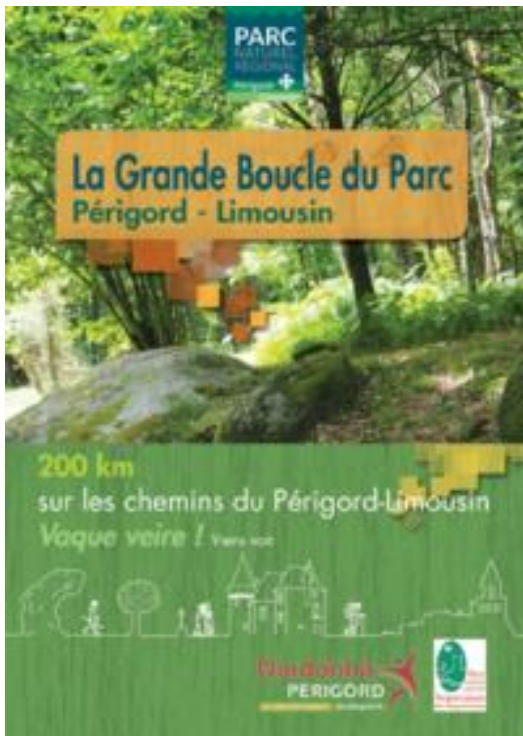
Nom Prénom	Adresse	Coordonnées téléphoniques
DUVAL Pierre	Terres de l'Aubade (bourg Nord)	06.31.44.02.45
PEYTOUR Jean-Claude	Route du Tacot (bourg Ouest)	06.88.14.95.53
CHATEIN Alain	Rte étang de Pabot (bourg est)	06.70.05.07.73
MARTIN François	Nicolas	06.63.73.29.98
JOUSSELY Christian	Le Claud de la Veyrière	06.79.02.28.91
VEISSEIX Didier	Beynac	06.21.99.77.36
ROUCHUT André	La Rebière	06.48.91.52.57
LABROUSSE Patrick	Les Landes de Châtaignier	06.81.09.11.13
BESSE Thérèse	Chapelas	06.18.96.87.70
LATUS Peter	Vieille Abbaye	05.53.52.36.05
PARTONNAUD Pascal	Mazaudet	06.22.10.88.12
LAPIERRE Jean	Mouton	06.84.79.85.10
FORGENEUF Yves	Grandcoing	06.89.56.87.78
MASSIAS Laura	Maberout	06.07.52.18.07
MALLEMANCHE Jean-Pierre	La Bûcherie	06.89.95.42.54
HAMELIN Michel	Manaud	06.82.26.52.37
THOMASSON Jean-Louis	Larret	06.02.22.37.35
BRUN Jean François	Peytour	06.71.74.07.50
GADEAU Gérard	Rue de Chardonnieras	06.83.51.11.52
SEEGERS Henri	La Besse	07.81.57.22.14
BOISSAVIT Vincent	La Garde	06.06.45.80.89
COLIN Jean-Luc	Lage	06.30.25.70.59

INFORMATIONS GENERALES

CARTE GRISE A PORTEE DE CLIC

Rappel : les démarches liées au certificat d'immatriculation se font désormais par internet.
Se rendre sur <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

LA GRANDE BOUCLE



La Grande Boucle est née en avril 2019, ouvrant pour la première fois son itinéraire aux randonneurs du territoire du Parc naturel régional Périgord-Limousin. Depuis, et à compter de mai 2020, le Parc a missionné un prestataire pour re-baliser intégralement l'itinérance en utilisant un support de balises plus pérennes. La Grande Boucle du PNRPL est donc une nouvelle itinérance offrant un excellent moyen de découvrir les spécificités du Périgord-Limousin à pied. C'est un voyage de 200 km pour 7 à 10 jours de marche à travers plateaux et vallées périgourdines, bocage limousin et forêts de châtaigniers.

Les VTTistes la sillonneront en 3 ou 4 jours ! Ainsi, une découverte de la Grande Boucle à VTT à assistance électrique a également été programmée pour 2020 : 3 journées découvertes sur 3 parcours différents et 2 sorties. La promotion et la commercialisation de séjours VTT assistance électrique sont en projet. L'itinérance VTT de la Grande Boucle est donc en train de se développer en partenariat fort avec la Fédération française du cyclotourisme.

Enfin dans les Offices de tourisme on peut trouver la brochure spécialement éditée pour les randonneurs, à pied ou à VTT. Ce guide présente les cartes de l'itinéraire avec ses points d'intérêt, les services et les possibilités d'hébergement.

LE SDE 24 VOUS INFORME (05 53 06 62 00)

aides auxquelles vous avez droit pour vous aider à payer vos factures :

. le fonds solidarité logement (FSL, aide financière) : sous conditions de ressources. Contacter le Conseil départemental de la Dordogne : <https://www.dordogne.fr/logement/>

aide financière du fsl pour des impayés de loyer ou de charges/262-3

les tarifs sociaux de l'énergie (gaz et électricité) : selon vos revenus et pour votre résidence principale. Ces aides sont cumulables.

Vous n'arrivez pas à payer vos factures d'énergie : en cas de difficultés financières temporaires, prévenez votre fournisseur pour discuter des modalités et des échéances de facturation afin d'éviter la coupure.

Comment bénéficier des tarifs sociaux de l'énergie ?

Le processus étant évolutif, il convient de se renseigner auprès de votre fournisseur en énergie (ENGIE).

Vous répondez aux critères d'attribution et vous n'en bénéficiez pas ! Bien que la procédure soit automatique, certains foyers ne bénéficient pas du processus automatique d'attribution (non titulaire d'un contrat d'électricité, familles recomposées...). dans ce cas : téléphoner aux numéros verts ci-dessous pour vérifier votre éligibilité et mettre à jour votre dossier : **électricité : 0800 333 123 gaz naturel : 0800 333 124**

Faisons-nous toujours le bon choix lorsque nous achetons ailleurs et en grande quantité ? Il serait grand temps de réfléchir à une nouvelle façon de consommer en privilégiant ce qui est à notre portée tout en luttant contre la surconsommation et en protégeant notre environnement.

Pour faire vivre votre village et participer pleinement au dynamisme et à la vie locale, n'oubliez pas : acheter local, c'est l'idéal !

Dans le contexte actuel et la concurrence accrue du commerce en ligne ou de la grande distribution, nous devons plus que jamais unir nos forces pour préserver cette belle dynamique locale et cette proximité qui font la richesse de nos territoires.



« Acheter local, c'est l'idéal » : pourrions-nous imaginer notre village sans ses commerces et les produits que nous pouvons y acheter ? Faisons-nous toujours le bon choix lorsque nous parcourons des kilomètres pour des achats qui sont possibles ici ?



En cette période difficile, vos commerces de proximité ont besoin de vous.

La Paillote et l'Hostellerie St Jacques l'ont bien compris ! Aidez-les à traverser cette crise en commandant pour vos repas.

L'avenir des commerces de votre village est entre vos mains !
Vous aussi, soyez acteur de votre territoire, privilégiez la consommation locale !



Des produits de St Saud revendiquent leur appartenance à la commune

La ferme de Bélardia au lieu-dit Les Peychères

La bière de Mazières

Terra d'Auca au Pimpidour

Les jardins de Vacher

Le miel des Farges

Les serres de Mazaudet

La conserverie Garon

Sans oublier, tous les producteurs, les commerçants, les artisans

*Un arbre qui tombe fait beaucoup de bruit
mais une forêt qui pousse le fait en silence » Gandhi*

Continuité écologique : travaux sur le site de Paugnac

Le ruisseau la Malencourie enfin libéré ! Il peut se glisser à nouveau dans son lit naturel avant de rejoindre la Dronne.

En effet, sur la commune de Champs-Romain, et débordant sur le territoire de Saint-Saud, cachée au fond d'une vallée, la digue de Paugnac construite en travers du cours d'eau de la Malencourie, a historiquement été utilisée pour la production hydro-électrique. Aujourd'hui sans usage, la turbine s'est oxydée et a éclaté créant ainsi une fragilité de la digue. Du point de vue écologique, le barrage haut de 12 m a créé une retenue d'eau de plus de 400 m de long induisant le réchauffement du cours d'eau en aval et la non-circulation des sédiments et des poissons. Ce site, situé juste en amont de la confluence avec la Dronne où vivent les moules perlières, est un enjeu majeur du programme Life. L'effacement de la digue permet de restaurer la continuité écologique sur une partie de la Malencourie.

Les travaux ont débuté en novembre 2019 et se sont achevés à l'automne 2020. L'accès au site étant difficile, il a fallu recréer des pistes pour la circulation des engins de chantier.



Une fois les machines en place, la Malencourie a été dérivée dans une canalisation et la digue a été ouverte pour vidanger le plan d'eau. Une pêche électrique en aval de la digue a montré que des jeunes truites fario remontaient la Malencourie avant d'être bloquées par la digue.

Cette dernière a été terrassée sur 5 m pour mettre hors d'eau la queue de l'ancien plan d'eau. Un dispositif de retenue et de filtration des vases a été installé au niveau de la digue. L'eau des vases s'est lentement écoulee, les boues évacuées, la digue arrasée, libérant enfin le ruisseau emprisonné durant des décennies. (source PNRPL)



La queue de l'ancien plan d'eau

...et au moulin de Maziéras

L'effacement de l'étang pour rétablissement de la continuité écologique s'est déroulé le long du mois de novembre et décembre 2020.

(fin novembre, le niveau d'eau de l'étang)



(en amont, le cours d'eau canalisé)

Lors de ces prises de vues, les travaux prévus sur le site du moulin de Maziéras sont loin d'être terminés.

Le lieu étant habité et recevant même une petite entreprise, il convenait de prévoir un aménagement du site qui redonnerait à celui-ci un aspect paysager facilitant sa réappropriation par la nature.

Enfin, situés sur le même cours d'eau, ces deux chantiers de restauration, en raison des enjeux environnementaux qu'ils représentent, ont pu bénéficier des fonds européens.



Le Comité féminin Dordogne, portent différentes actions notamment sur **des ateliers d'onco-nutrition et de sophrologie** à Périgueux. Ce sont des séances gratuites pour les personnes en rémission ou soignées pour un cancer.

Les méthodes dites psychocorporelles agissent sur l'anxiété et le stress, diminuant la sensation de douleur, apportent un bien-être physique et psychique.

La relaxation est une forme de détente profonde avec des effets visibles sur l'organisme.

L'hypnose aide à moins ressentir la douleur. Cette technique nécessite l'intervention d'un professionnel formé à l'hypnose (médecin, psychiatre ou psychologue).

La sophrologie. Proche de l'hypnose et de la relaxation, elle consiste à pratiquer des exercices respiratoires, un relâchement musculaire, ou encore des exercices de détournement de l'attention.

Recherche

Cancer: les raisons d'espérer. On guérit un cancer sur deux aujourd'hui. Les nouvelles thérapies portent de grands espoirs, pour les chercheurs et les malades. Une (r) évolution est en marche.

Mais quelles solutions ? La prévention avant tout ! Elle éviterait au moins 15 000 cas chaque année par des campagnes de prévention ciblées sur ces populations les plus à risques. **Mais il faut aussi « une volonté politique de repenser l'éducation, l'urbanisation, les transports et l'emploi ».**

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL PERIGORD NONTRONNAIS



L'association de l'Office de Tourisme du Périgord Nontronnais et les quatre agents poursuivent leur travail en commun avec efficacité malgré les difficultés engendrées par la crise sanitaire.

FREQUENTATION

Bilan de la saison estivale

Près de 7300 visiteurs ont été accueillis sur l'ensemble des 4 bureaux de l'office de tourisme du Périgord Nontronnais en juin - juillet et août (Nontron, Piégût-Pluviers, Varaignes, Saint-Pardoux-la-Rivière)

- BIT Nontron : 4062
- BIT Piégût : 2272
- BIT Varaignes : 568
- BIT Saint-Pardoux : 390 (juillet – août)

Au vu du contexte de cette année, nous constatons évidemment une baisse de fréquentation dans nos bureaux, notamment des touristes britanniques qui n'ont pas pu voyager comme d'habitude. Cependant, le pourcentage de visiteurs français a augmenté.

- 83,5% de nos visiteurs sont français
- 4% britanniques
- 5% néerlandais
- 6% belges
- 1,5% : allemands, suisses ...

REALISATIONS :

Guide touristique : mise à jour et réédition de 2000 exemplaires pour l'année 2020.

Livret des hébergements : comme prévu fin 2019, nous avons fait éditer 1000 exemplaires du livret.

Circuits Terra Aventura : après le succès qu'a connu le parcours de Piégut « *Qui n'a pas vu Piégut n'a pas vu de marché* » lancé en 2019, le circuit « *Les fines lames du Périgord* » a été créé sur la commune de Nontron pour la saison 2020. Ces circuits de géocaching connaissent un réel succès. La virtualisation, solution proposée par Terra Aventura afin de pouvoir laisser les parcours ouverts en cette période de crise, a permis aux participants de continuer à jouer sans avoir à manipuler les bouteilles présentes dans la cache finale du jeu.

Le budget alloué à Terra Aventura cette année a été de 3312,33€ (2410€ pour la création du parcours et 902,33€ de maintenance et frais de fonctionnement).

Site internet : le site internet marque blanche du Pays Périgord Vert a été fermé suite à un changement de prestataire. Création dans l'urgence d'un nouveau site gratuit avec le même nom de domaine : www.tourisme-nontron.fr

Plans de Nontron : réédition de 4000 exemplaires.

Magnets : création de quatre modèles différents : un pour chaque commune où se situent les bureaux d'information touristique.

ACTIONS :

À cause de la crise sanitaire, nous n'avons pas pu mener à bien les manifestations prévues. Cependant, grâce à la municipalité et aux associations de Varaignes, nous avons pu participer aux soirées brochettes organisées dans cette commune. Nous les en remercions.

PROJETS 2021 :

- Création d'un site internet plus performant
- Création de circuits à thèmes : itinéraire du tacot, rochers et légendes, circuits pour vélos électriques ...
- Travail autour de la Flow Vélo. L'itinéraire cyclable de 290km relie Thiviers à l'île d'Aix en traversant le Périgord Nontronnais. Notre objectif : amener les cyclistes à découvrir les richesses cachées de nos villages en pénétrant sur notre territoire.
- Partenariat avec l'Office de Tourisme Périgord Dronne Belle pour l'organisation de la manifestation « Châteaux en fête » mise en place par le Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne
- Refonte du jeu de piste de Varaignes

D'autres projets verront le jour car les idées ne manquent pas.

Tous les jeudis matin, les quatre agents se réunissent dans le bureau de Nontron en présence de Jacqueline Lapeyre, présidente de l'association, et travaillent sur les différents projets.

Les agents de l'office de tourisme, à la demande de la communauté de communes, gèrent le dossier de la taxe de séjour.

Si la situation sanitaire s'améliore et si il est possible d'organiser des manifestations, nous demandons aux associations de bien vouloir nous informer des dates de leurs animations dès les premiers jours de janvier et au fur et à mesure que des nouvelles seront programmées ou annulées.

Chaque mois, l'office de tourisme diffuse le programme des animations sur le territoire. Pour que cette diffusion soit la plus complète possible, il est important que cette liste soit à jour.

N'hésitez pas à nous contacter.

Toute l'équipe de l'Office de Tourisme vous présente ses meilleurs vœux pour 2021,

Bureau d'Information Touristique Avenue du Général Leclerc 24300 Nontron 05 53 56 25 50 ot.nontron@wanadoo.fr	Bureau d'Information Touristique 1 place de l'église 24360 Piégut-Pluviers 05 53 60 74 75 othp.piegut24@orange.fr	Bureau d'Information Touristique Le Château Communal 24360 Varaignes 05 53 56 35 76 ot.varaignes@orange.fr
--	--	--

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Dans le bulletin municipal 2019-2020 vous avez pu trouver une définition du Syndicat mixte du SCOT et découvrir son souhait de travailler sur les enjeux sociaux du territoire. Celui-ci rappelle encore cette année certaines caractéristiques du Périgord vert, créateur d'emplois, aux paysages uniques, terre de liens et d'innovations...

Des réunions de réflexion, publiques, ont été organisées sur le territoire, et ce depuis 2018. Si vous n'y avez pas encore participé il est encore temps en vous inscrivant sur le site www.scotperigordvert.com. Vous pouvez aussi vous abonner à la lettre d'information du Syndicat du SCOT Périgord vert.



Caroline CHEVREL, Chargée de mission
05-53-06-04-07
Syndicat mixte du Scot du Périgord Vert
Avenue Ferdinand BEYNEY
24 530 CHAMPAGNAC DE BELAIR
www.scotperigordvert.com



ON CIEL PLEIN D'ETOILES, C'EST POSSIBLE

Agir positivement pour l'intérêt général

La quantité de lumière émise la nuit du seul éclairage public, **depuis les années 1990 a augmenté de 94% !** En effet, l'éclairage public est le premier poste d'investissement déclaré par les communes. En France, **12 000 d'entre elles ont déjà adopté une extinction partielle ou complète en milieu de nuit**, afin de limiter les gaspillages et affecter les fonds publics aux dépenses nécessaires. (source ANPCEN)

« **La pollution lumineuse** est catastrophique pour la biodiversité et pour la santé humaine, c'est ce que conclut une méta-analyse anglaise parue le 2 novembre dans la revue scientifique Nature, Ecology and Evolution. En effet, l'étude démontre l'influence de la lumière artificielle sur le taux d'hormones des animaux ainsi qu'une diminution des performances du cerveau, autrement dit une perte de cognition. La lumière perturbe également le rythme lumière-obscurité chez les plantes... » (France-inter, mardi 8 décembre 2020, la pollution lumineuse dans la Terre au Carré par Mathieu Vidard, 53 mn

OBJECTIF CITOYEN

JDC
JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !

QUI ?
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?
Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté.

COMMENT ? Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET
1 - Créez votre compte sur www.service-public.fr. Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
3 - Allez dans la rubrique «Papiers-Citoyenneté», cliquez sur «Recensement, JDC et service national», ou dans la zone «Rechercher» tapez «recensement».
4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

RETROUVEZ «MA JDC SUR MOBILE» EN 1 CLIC

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

www.defense.gouv.fr/jdc

DEFENSE.GOV.FR

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

RÉGION SUD-OUEST

CSN Poitiers

Départements : 16 / 17 / 79 / 86
Tél. : 05 49 00 24 69

CSN Toulouse

Départements : 09 / 12 / 31 / 46 / 81 / 82
Tél. : 05 62 57 38 68

CSN Bordeaux

Départements : 33 / 47
Tél. : 05 57 85 10 12

CSN Limoges

Départements : 19 / 23 / 24 / 87
Tél. : 05 55 12 69 92

CSN Pau

Départements : 32 / 40 / 64 / 65
Tél. : 05 59 40 46 71

REJOIGNEZ LES SAPEURS-POMPIERS

Vous aimez l'action ? Vous souhaitez aider les autres ? Vous avez l'esprit d'équipe ?

Alors adressez votre demande d'engagement écrite au chef de centre le plus proche.

Les Centres de secours de nos villages ont tous besoin de volontaires, prêts à s'investir et à rendre service.

Les conditions d'accès au volontariat :

- être âgé de 18 ans ; répondre aux critères d'aptitude physique et médicale ; résider ou travailler à proximité du centre d'incendie et de secours où vous souhaitez signer un engagement ; s'engager à respecter et à adhérer aux valeurs défendues par le corps départemental.



L'effectif de la Dordogne est constitué de 1 350 sapeurs-pompiers volontaires.

LA MISSION LOCALE

Nous vous informons que la **MISSION LOCALE DU HAUT PERIGORD**, durant la crise sanitaire maintient sa mission de service public de l'emploi en appliquant les modalités suivantes :

- **Nos locaux sur Thiviers et Nontron restent ouverts** (prise de rendez-vous fortement conseillée) et les **permanences sont maintenues** (lorsque les structures sont en capacité de nous accueillir.)
- Les conseillères accueillent physiquement les jeunes dans le **respect strict des règles sanitaires**.
- **L'accompagnement à distance est proposé aux jeunes qui le préfèrent** (rendez-vous téléphonique, visio...)
- **La Garantie Jeunes, dispositif d'accompagnement renforcé se poursuit** et les phases collectives auront lieu en présentiel (effectifs réduits)
- **Les ateliers collectifs seront maintenus** dans la mesure du possible et si aucun déplacement collectif n'est nécessaire (nombre limité de participants et respect strict des règles sanitaires).
- **Des conventions de stages pourront être signées**, si les jeunes souhaitent effectuer une PMSMP (Périodes de mise en situation en milieu professionnel). Une attestation de déplacement sera alors remise aux jeunes.

L'ensemble de notre équipe est mobilisée aux côtés des jeunes, et restent à leur écoute.

Retrouvez la Mission Locale sur son [site internet](#), sur [facebook](#) et sur [instagram](#) !

Par ailleurs la Mission Locale du Haut Périgord a déposé un projet dans le cadre du **2ème financement participatif du Conseil Départemental de la Dordogne « Prenez Le bus des possibles »** !

La Mission locale reste ouverte pendant le confinement et assure également les permanences !

Pensez à nous demander votre convocation officielle et n'oubliez pas de remplir votre attestation de déplacement dérogatoire (attestation individuelle de sortie).

Retrouvez la Mission Locale sur son [site internet](#), sur [facebook](#) et sur [instagram](#) !

Priscille ADAMS

Chargée d'accueil et d'animation

p.adams@missionlocalehautperigord.fr

Standard : 05 53 52 59 91

Rue Henri Saumande 24800 Thiviers



<https://missionlocalehautperigord.fr>



A NOTER : 12 jeunes de Saint-Saud-Lacoussière ont été accompagnés par la Mission locale en 2019

JOB D'ETE

Vous êtes étudiant, âgé d'au moins 18 ans, titulaire du permis de conduire.

Vous aimez les voyages et les rencontres,

Vous êtes intéressé par un emploi d'été de six semaines au Québec.

Venez- vous renseigner sur les conditions de candidature

à la mairie de Saint-Saud ou en téléphonant au 05 53 56 97 03,

à la mairie de Saint-Pardoux au 05 53 60 81 70,

ou auprès de M. Daniel Chicon, président du jumelage, au 05 53 60 92 78.

en 2020, il n'y a pas eu d'échange en raison de la crise sanitaire

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Depuis le 15 janvier 2017, un nouveau dispositif est mis en place (décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016) concernant la sortie du territoire pour tout mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale. Toute demande devra être matérialisée par un formulaire CERFA n° 15645*01 dûment complété et signé par un titulaire de l'autorité parentale, accompagné de la copie de la pièce d'identité du signataire (formulaire téléchargeable depuis le site www.service-public.fr). Ce dispositif d'AST est applicable à tous les mineurs résidant habituellement en France.

REGLEMENTATIONS DIVERSES

LE BREXIT

Dans le cadre de l'application de l'accord du retrait du Royaume Uni de l'Union européenne, les ressortissants britanniques et les ressortissants de pays tiers membres de leur famille résidant en France avant le 1^{er} janvier 2021 et continuant à y résider devront détenir un titre de séjour afin de séjourner régulièrement sur le territoire français. La détention de ce titre de séjour sera obligatoire à compter du 1^{er} octobre 2021. La date limite de dépôt des demandes de délivrance de ce titre est fixée au **30 juin 2021**.

Depuis le 19 octobre 2020, une télé-procédure <http://invite.contacts-demandes.interieur.gouv.fr/> permet aux intéressés d'effectuer une demande de titre de séjour.

COMMUNICABILITE DE L'ETAT CIVIL

REGLES DE COMMUNICABILITE DES DOCUMENTS D'ETAT CIVIL

Les **recherches généalogiques** sont devenues, depuis quelques années déjà, un loisir en évolution constante. En effet les services d'archives départementaux et les mairies sont souvent sollicités pour répondre à ce type de demande. Or n'oublions pas cependant que les secrétaires de mairies ne sont pas tenues de se substituer aux particuliers pour faire des recherches généalogiques (DGAF 1983, 1990).

- Il peut donc être utile de préciser ici les termes de l'article L213-2 du Code du Patrimoine, qui encadre la communication des archives publiques et précise que seuls les actes de décès et les tables décennales (si non reliées avec des actes de naissance et mariage de moins de 75 ans) sont communicables immédiatement.

- **Quant aux registres de naissance et de mariage, ils ne peuvent être communiqués dans leur ensemble qu'au bout de 75 ans.** Ces délais s'appliquent quel que soit le motif de communication (consultation ou reproduction).

Attention, ces délais régissent la consultation directe des registres ; ils n'interdisent évidemment pas les demandes d'**extraits** ou de copies intégrales d'actes **dans le cadre de procédures administratives ou judiciaires et dans les formes limitativement définies par l'Instruction générale relative à l'état civil (IGREC)**.

- En ce qui concerne la reproduction et la photographie : **la reproduction ne constitue pas un droit. La photocopie quant à elle est possible lorsqu'elle n'entraîne pas de dégradation mais reste formellement interdite pour tous les registres.** Quant aux photographies, elles peuvent être autorisées sans l'utilisation de flash.

- Enfin, des **dérogations pour consultation** d'actes de naissance et mariage de moins de 75 ans peuvent être accordées sur demande **écrite** adressée au Procureur de la République (Instruction Générale relative à l'Etat Civil, articles 75 et 78).

Le service des Archives départementales, habilité en la matière, est également à la disposition de chacun pour tout renseignement utile à vos recherches (Archives de la Dordogne, 9 rue Littré, 24000 Périgueux 05 53 03 33 33).

LES MEUBLES DE TOURISME

(articles L 324-1-1 et 324-4 du code du tourisme)

La réglementation applicable aux meublés de tourisme, de même qu'aux chambres d'hôtes, prévoit : **l'obligation de déclaration des meublés de tourisme classés ou non.** Ainsi, conformément au code du tourisme, toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme, ou une chambre d'hôtes, classé ou non, doit en faire préalablement la déclaration auprès du maire de la commune où se situe le meublé. Un formulaire cerfa n° 14004*04 pour un meublé, ou n° 13566*03 pour une chambre d'hôtes, est à compléter par l'hébergeur et à remettre en mairie. Un récépissé de "déclaration en mairie de location de meublé de tourisme (ou chambre d'hôtes)" lui sera remis en retour.

L'ÉLAGAGE

L'élagage des arbres incombe à chaque propriétaire. Les branches de l'arbre qui débordent sur la voie publique doivent être coupées par le propriétaire, et non par la collectivité.

Seule, l'entreprise ERDF prend en charge l'élagage et l'abattage de vos plantations si celles-ci ne sont pas situées à des distances réglementaires de sécurité.

Certains habitants ont procédé à l'élagage de leurs arbres en bordure de route. Ils sont vivement remerciés pour cet acte de civisme responsable.

L'EMPLOI DU FEU

TABLEAU DE
SYNTHÈSE
pour une commune
rurale

	du 1er Mars au 30 septembre tout brûlage est interdit		
	du 1^{er} octobre à fin février		
	Brûlage des déchets verts issus des obligations légales de débroussaillage	Brûlage des déchets verts issus des travaux d'entretien (taille, tonte,...)	
Terrain situé dans une commune	Soumis à déclaration (3) Règles de sécurité (voir ci-dessous)		
Professionnels (2)	interdit		

Propriétaires des terrains ou ayant droits dûment mandatés situés dans une commune rurale.

Les collectivités et les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont tenues d'éliminer leurs déchets verts par des solutions alternatives.

le modèle de déclaration à fournir est annexé à l'arrêté préfectoral.

Règles de sécurité à appliquer pour les brûlages

- les brûlages ne peuvent être pratiqués **qu'entre le 1^{er} octobre au dernier jour de février, entre 10 h et 16 h et hors situation exceptionnelle (pollution atmosphérique...)**.
- les brûlages en tas ou en cordons ne peuvent être réalisés qu'après **établissement d'une place à feu dégagée de toute végétation et accessible à un véhicule incendie**.
- les brûlages ne doivent pas être effectués si la force du vent entraîne des risques de propagation du feu (vitesse du vent supérieure à 5 m/s ou 20 km/h).
- **le personnel et les moyens nécessaires à enrayer tout incendie** échappant au contrôle doivent être présents sur place pendant toute la durée du brûlage et jusqu'à l'extinction complète.

Règles de sécurité à appliquer pour les écobuages

- avant le début de l'incinération, délimitation de la parcelle à traiter par un labour ou disquage périmétral sur une largeur de 5 mètres permettant l'enfouissement complet des végétaux et la mise à nu des terres,
- pour les parcelles d'une surface supérieure à 5 ha, labour ou disquage de cloisonnement délimitant des espaces de 5 ha maximum séparés de bandes des terres nues d'au moins 10 m de large,
- mise à feu d'un seul côté et à contre vent en s'appuyant sur la limite de la zone à incinérer.
- Le brûlage des pailles et d'autres résidus de culture (oléagineux, protéagineux, céréales) est toutefois interdit aux agriculteurs qui demandent à percevoir des aides de soutien direct de la Politique Agricole Commune. **Pour tout complément d'information, se renseigner auprès de la mairie pour consulter l'arrêté préfectoral complet.**

LE DEBROUSSAILLEMENT

C'est un devoir, mais aussi une obligation. En tant que propriétaire d'un terrain bâti situé en Aquitaine, vous devez être concerné par le débroussaillage.

L'Aquitaine, boisée sur 1,8 millions d'hectares est classée à haut risque feu de forêt depuis 1992 par la Commission européenne.

De nombreux départs de feu pourraient être évités sur simple respect des mesures de prévention.

L'une de ces mesures obligatoires est le débroussaillage dont les dispositions sont définies par la **Loi d'Orientation Forestière du 9 juillet 2001** et les **règlements départementaux de protection de la forêt**.

Où débroussailler ? Le Débroussaillage incombe à celui qui crée le risque : le propriétaire ou son ayant-droit ou le locataire non saisonnier d'un terrain bâti ou à bâtir.

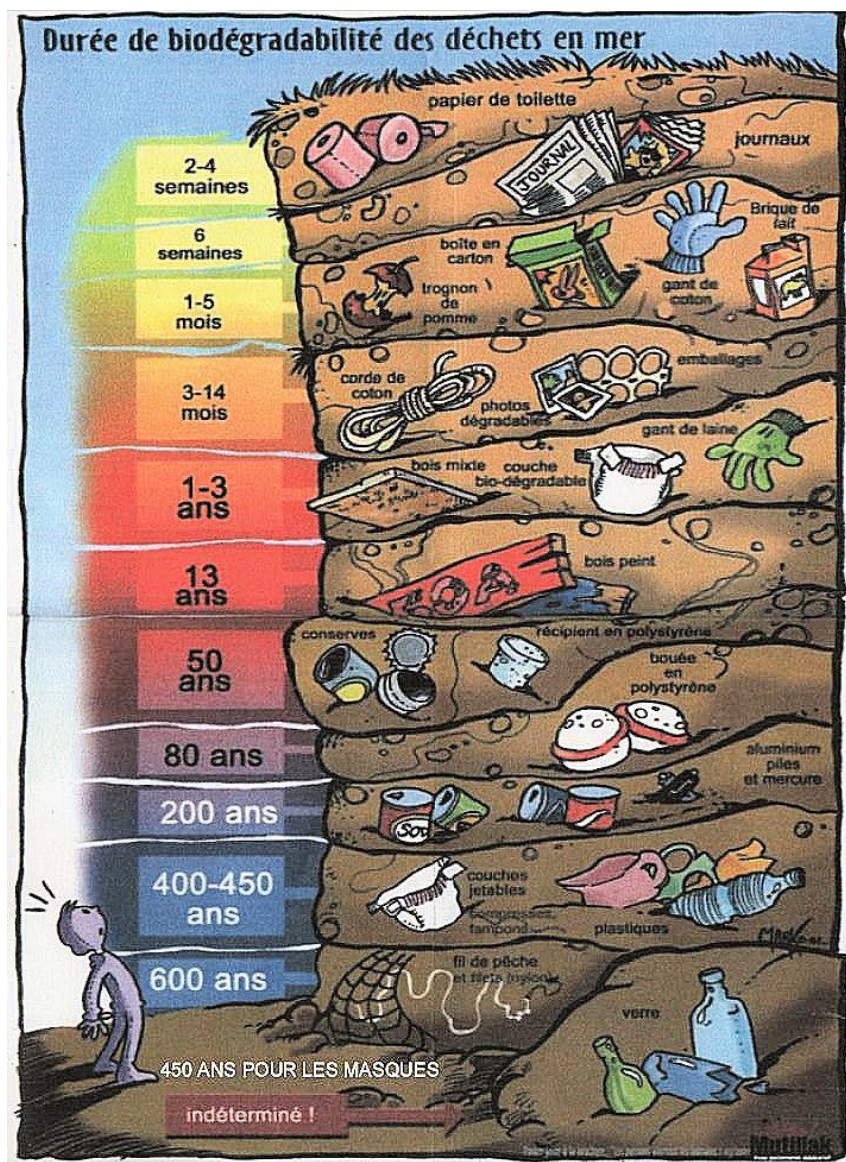
Il est obligatoire dans un rayon de 50 m minimum autour des constructions (portée à 100 m par décision motivée du maire ou prescription dans un Plan de Prévention des Risques contre les incendies de Forêt (PPRIF). Informations en mairie ou sur le site de la Préfecture :

www.dordogne.pref.gouv.fr ou sur le site de la DFCI www.draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr

textes réglementaires en vigueur : Code forestier (art L 321-5-3), arrêtés préfectoraux relatifs à la protection de la forêt contre l'incendie (06/2001 pour la Dordogne), Plan local d'urbanisme, Plan d'Occupation des sols, Zone aménagement concertée

ENVIRONNEMENT ET PROTECTION

LA GESTION DES DECHETS



(extrait du rapport de Maureen, en stage à la mairie de St-Saud en 2019)

Une décharge sauvage peut être définie simplement comme le fait de déposer des déchets de façon illégale et hors du cadre prévu (bacs de collecte ou déchetterie) ; elle est par conséquent non autorisée... La nomenclature annexée au Code de l'Environnement permet de déterminer le régime juridique applicable en fonction de la dangerosité. Il peut s'agir d'un régime impliquant une déclaration, un enregistrement ou une autorisation... Les décharges sauvages contribuent à dégrader l'environnement de la commune. En effet, les déchets ont des effets néfastes sur l'eau, l'air, le sol et la qualité paysagère d'un territoire. La contamination de l'eau et du sol représente un danger pour la faune, la flore et la santé humaine. Enfin, la durée de vie d'un déchet est très variable et on estime qu'un mouchoir en papier met **3 mois** à se décomposer, un mégot de cigarette entre **1 et 5 ans**, un chewing-gum **5 ans**, une boîte de conserve **50 ans**, un sac en plastique **450 ans**, le verre **5 000 ans** (source consoglobe). Les effets des déchets sur l'environnement sont inscrits à l'article L 541-2 du Code de l'Environnement.

LA FORÊT DURABLE

C'est quoi, la gestion durable des forêts ?

Selon la Loi Forestière de 2001, « La gestion durable des forêts garantit leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, les fonctions économique, écologique et sociale pertinentes, aux niveaux local, national et international, sans causer de préjudices à d'autres écosystèmes. »

Finalement, il s'agit de gérer sa forêt pour qu'elle assure les besoins du présent (cadre de vie, matériau bois, nature) en préservant les besoins futurs.

Comment rendre ma gestion forestière durable ?

Quelques questions peuvent vous aider à guider vos actes : ma forêt est-elle en bonne santé ? Est-elle valorisée (bois, loisir) ? Contribue-t-elle à la biodiversité ? Mes interventions vont-elles permettre d'assurer tout ça dans le temps, de laisser mon boisement se renouveler ?

Quels outils ? La certification de la gestion forestière, du travail en forêt et de la transformation du bois est une façon pour les propriétaires de garantir la qualité du travail dans leurs bois. Les logos PEFC et FSC sont à rechercher !

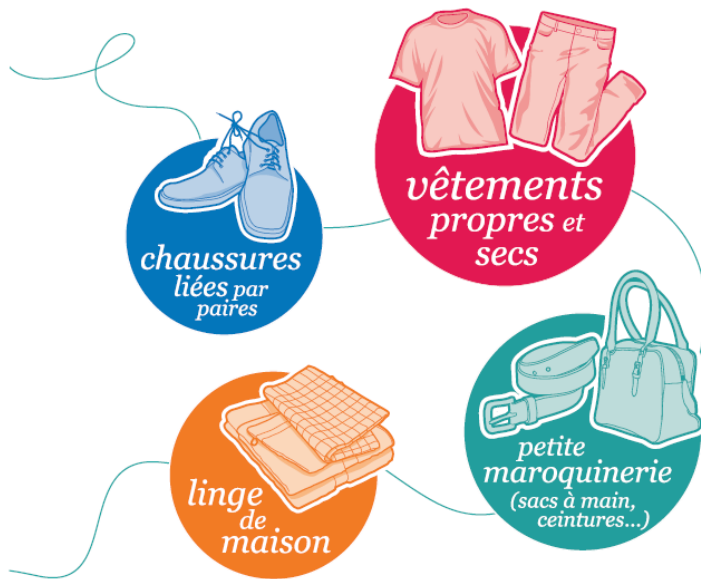


En forêt publique, les propriétaires sont

tenus de respecter les principes de la gestion durable, selon les Orientations régionales forestières, et le document d'aménagement de chaque forêt publique, rédigé par l'ONF, prend bien en compte tous les enjeux pour proposer une gestion durable du patrimoine forestier à moyen terme.

En forêt privée, le schéma régional de gestion sylvicole cadre des préconisations de gestion forestière durable pour la région, il est téléchargeable sur le site internet des CRPF. Pour matérialiser leur engagement, les propriétaires peuvent signer des documents de gestion durable reconnus par la loi.

Propriétaires, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos conseillers forestiers pour obtenir de l'aide ! Télécharger la liste des acteurs forestiers locaux : [Liste des acteurs forestiers du Pnr Périgord-Limousin](#) (cf site PNRPL).



Le Relais c'est 14 centres de tri, 250 tonnes/jour de textile triées en 300 catégories différentes, 64 boutiques Ding Fring proposant une large gamme de vêtements, chaussures, linge de maison, maroquinerie... à bas prix sélectionnées parmi les pièces de qualité collectées.

La collecte de vos dons est maintenue dans les bornes réparties sur l'ensemble des communes. Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin de votre soutien afin de maintenir notre activité.

Celle-ci se développe localement depuis 2008, afin de permettre à des personnes éloignées du marché du travail de s'insérer dans la vie active : Plus de 70 salariés sur les 100 du Relais Gironde bénéficient d'un contrat insertion.

Pour rappel les consignes de tri sont les suivantes : les textiles et les chaussures doivent être déposées dans des sacs fermés de 30 litres maximum et placés à l'intérieur de la borne de collecte. **Les textiles souillés, humides ou déposés à l'extérieur de la borne ne peuvent être revalorisés et sont perdus.**

LA GRENOUILLE TAUREAU EN QUELQUES CHIFFRES

Chiffres clés de l'action de lutte contre la Grenouille taureau :

- **1 335 heures de tir** effectuées entre 2006 et 2020
- **45 430 spécimens éliminés** en 15 ans
- **78 étangs colonisés** en 2006 ↘ 12 étangs en 2020

(source PNRPL)

Sur la commune de St-Saud où se situait un des trois foyers (avec Piégut et Thiviers) de présence de la grenouille taureau, au sein du Parc naturel régional Périgord-Limousin, le bilan révèle que cette espèce a été éradiquée des étangs de la commune, résultat de longues années de surveillance et de piégeage. Cependant, la surveillance se poursuit.

ONCFS

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) est un établissement public de référence en matière de gestion durable de la faune sauvage et de ses habitats.

L'Office est sous la double tutelle du ministère chargé de l'Environnement et du ministère chargé de l'Agriculture.



Si vous êtes témoin de situation anormale, en Dordogne contacter le 05 53 13 17 72



Il a été détecté pour la première fois en France en 2004, où deux nids ont été trouvés dans le Lot-et-Garonne. Depuis son introduction, l'expansion de *Vespa velutina* a été très rapide. (Source : frelonasiatique.mnhn.fr).

Le Frelon asiatique *Vespa velutina* est originaire, comme son nom l'indique, du continent asiatique dont l'aire de distribution s'étend de l'Afghanistan à la moitié sud de la Chine, Taiwan compris, et de la péninsule indochinoise (Thaïlande, Laos, Vietnam) à la Malaisie et à l'archipel indonésien. La variété *V. velutina nigrithorax*, que l'on retrouve en Europe, vit au nord de l'Inde, à l'est du Népal, au Bhoutan et en Chine.

Mesurant environ 3 cm de long, c'est un prédateur avéré d'autres hyménoptères sociaux, notamment des abeilles et des guêpes communes mais, comme *V. crabro* (frelon européen), il consomme aussi une grande variété d'autres insectes et d'araignées. Il est possible d'observer son nid à 4 ou 5 m de distance sans risque. Il faut toutefois demeurer extrêmement prudent face aux très gros nids installés dans les arbres. Lorsque l'on s'approche à moins de 5 m d'un nid de Frelon, plus la colonie qu'il renferme est importante et plus les risques sont grands de subir l'attaque d'un essaim d'ouvrières (source <http://frelonasiatique.mnhn.fr/identification/>).

En France, le Frelon asiatique installe de préférence son nid dans les hautes branches des grands arbres, en zone urbaine ou agricole comme en milieu boisé. → Plus d'info sur <http://frelonasiatique.mnhn.fr/biologie/#Habitat>

SUPPRIMER DES NIDS ? oui ! mais...

La destruction se fait avec des insecticides dangereux pour la faune sauvage, les nids doivent être impérativement récupérés de façon à ne pas intoxiquer les oiseaux prédateurs. Le dioxyde de soufre (SO₂), produit moins toxique que les insecticides pour la faune sauvage autorisé à titre dérogatoire (arrêté du 21 août 2013) n'est plus autorisé pour la destruction des nids. **Sur le domaine public**, ce sont les **GDSA** qui sont chargés du travail de destruction des nids.

Sur domaine privé, c'est au propriétaire de signaler le nid à la mairie qui lui communiquera la liste des entreprises de désinsectisation, certaines utilisent des produits BIO.



ATTENTION AUX COUPS DE FUSIL !

On ne le dira jamais assez... La destruction des nids au fusil, même la nuit, est **totale** **ment interdite** : les tirs explosent le nid mais ne tuent pas tous les frelons, ils vont engendrer au contraire un mouvement de panique de la colonie qui peut durer plusieurs jours après, mettant en danger la vie des personnes et des animaux situés dans le voisinage

C'est en automne que les femelles reproductrices quittent le nid en compagnie des mâles ; elles sont les seules à hiverner tandis que les mâles, les dernières larves et les ouvrières meurent. Au printemps, chaque reine fondatrice ébauche un nouveau nid, pond quelques œufs et soigne ses premières larves qui deviendront des ouvrières adultes capables de prendre en charge la construction du nid et l'entretien de la colonie. La reine consacra alors le reste de sa vie à pondre. Avec l'apparition des ouvrières, l'activité de la colonie s'intensifie considérablement et la taille du nid augmente pour atteindre son maximum au début de l'automne.

Au niveau européen, le frelon asiatique figure dans la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union européenne qui a été adoptée au niveau communautaire le 13 juillet 2016 (règlement d'exécution (UE) 2016/1141), conformément aux dispositions du Règlement (UE) n°1143/2014 du 22 octobre 2014 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes. Au niveau national, la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a complété le code de l'environnement pour intégrer les dispositions législatives permettant d'agir contre les espèces exotiques envahissantes (articles L.411-5 et suivants).

◆ Pour connaître plus précisément le cadre réglementaire lié au Frelon asiatique, ainsi que les stratégies de lutte identifiées à ce jour, au niveau européen et national :

<http://frelonasiatique.mnhn.fr/lutte/> et

<http://frelonasiatique.mnhn.fr/piegeage-de-printemps/>

Ainsi, il est clairement préconisé en ce qui concerne le piégeage : L'ensemble des acteurs s'accordent à dire que le piégeage de printemps n'a que très peu d'effet sur les colonies pour la raison suivante : les reines de frelons asiatiques sont en concurrence à la sortie de l'hivernation et 80% d'entre elles seront ainsi éliminées par les autres reines. Piéger les reines c'est perturber cette concurrence naturelle et c'est aussi éliminer un grand nombre d'insectes qui entrent dans les chaînes alimentaires et donc dans les équilibres naturels.

◆ **Dans les ruchers**, *V. velutina* exerce une pression significative sur les colonies entre les mois d'août à novembre. Les piégeages devront cibler cette période à risque élevé et uniquement dans les ruchers où la présence de *V. velutina* est observée. Les Organismes à Vocation Sanitaires pourront si besoin ajuster la période de piégeage au contexte climatique local. L'installation préventive de pièges : hors période à risque ou dans des ruchers où aucun *V. velutina* n'est détecté, n'est pas recommandée (effets sur d'autres espèces et coût financier injustifié)."

Plus d'infos sur : <https://agriculture.gouv.fr/le-frelon-asiatique-quelle-reglementation>

◆ Pour obtenir davantage de renseignements à propos du **#FrelonAsiatique**, nous vous proposons plusieurs références officielles :

* Site dédié au Frelon asiatique créé par le Muséum national d'Histoire naturelle : <http://frelonasiatique.mnhn.fr/>

* Fiche de présentation générale de *Vespa velutina* par la FREDON-FGDON Rhône-Alpes <http://www.fredonra.com/>

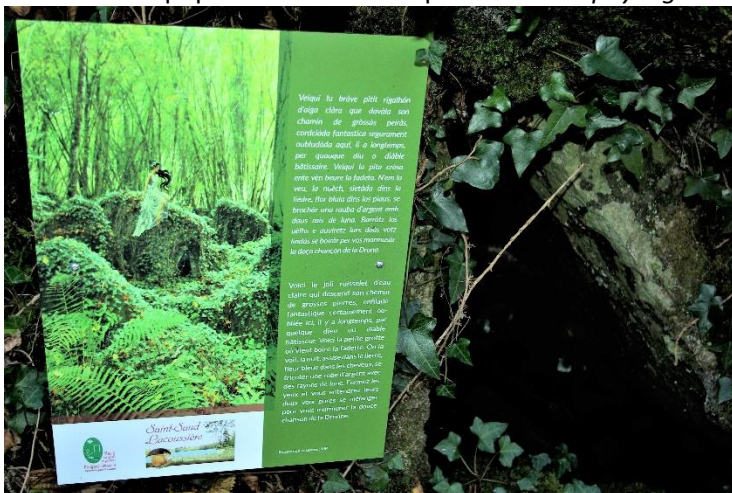
* Fiche de présentation détaillée de l'espèce par l'ITSAP : <https://bonnes-pratiques.itsap.asso.fr/wp-content/uploads/2019/12/1911-FicheFrelons-Web.pdf>

LE TROU DE PHILIPPOU

Le projet d'aménagement a été créé par Benoît Lafosse, plasticien de l'environnement et auteur du projet, missionné par le Parc naturel régional Périgord-Limousin. Plus tard, l'aménagement a été mis en scène par l'association *le Pied à l'Etrier*, assistée ponctuellement par les services techniques de la commune.



A l'entrée du site, le ponceau enjambant un petit ruisseau traverse une zone tapissée de pervenches. A gauche, la première des 7 tables-pupitres à découvrir porte sur *les paysages sonors*



es. St-Saud-Lacoussière est une commune en terre occitane, la langue d'Oc est reconnue comme faisant partie du patrimoine culturel et constitue une des identités du territoire. L'intégrer au projet de valorisation, est un moyen de promouvoir le territoire.

C'est ainsi qu'à la sortie du site, la fadette nous attend, près du petit ruisseau.



LA LEGENDE

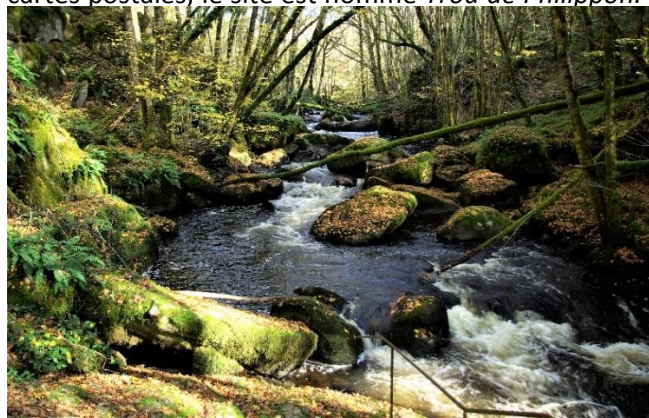
(extrait du rapport d'Anabelle ROBIN, stagiaire du PNRPL en 2016, ayant élaboré le plan de valorisation du site)

« Une légende raconte qu'un certain Philippou est tombé dans la Dronne, en amont du moulin de la Coussière, avec sa charrette et ses bœufs alors qu'il traversait la rivière. Ils n'ont jamais été retrouvés.

Des entretiens auprès des habitants de Saint-Saud ont permis de confirmer que la légende du Trou de Philippou relate une histoire sur la partie de la Dronne de la zone d'étude et que le nom du site est en lien avec la légende.

A ce jour aucun témoignage écrit n'a été retrouvé, seuls des témoignages oraux font vivre cette légende que très peu de personnes connaissent.

La valorisation du site permet de transmettre cette légende aux visiteurs du Trou de Philippou. Sur des cartes postales, le site est nommé *Trou de Philippon*. »



Pavillon permettant d'écouter les bruits de l'eau, du vent, des feuilles, le chant des oiseaux...



Cabane de feuillardier

L'inauguration du site est prévue pour 2021.

CELA S'EST PASSE CHEZ NOUS

Fabrication des masques



En février, à l'initiative de la mairie, un groupe de bénévoles, encadré par Madame Couvidat, s'était donné rendez-vous au Foyer Rural pour confectionner des masques à destination des habitants. Merci à toutes et tous pour leur investissement. Les masques ont été distribués par les élus.

Inauguration du Square des Justes*

Le 14 février, à l'initiative de la municipalité, le Square Des Justes a été inauguré, en présence du Père Lamo, représentant de l'Eglise catholique, de M Tachner, représentant de l'association israélite de Périgueux, de M Benguigui, représentant de Yad Vashem pour la Nouvelle Aquitaine, de M Ségalat de France-Israël et de Guy Mandon , président de l'association Georges Rocal et historien. Durant la seconde guerre mondiale l'abbé Georges Julien, alias Georges Rocal, a recueilli et protégé une famille de confession juive. La famille Molho et leurs deux filles - Rachel, seize ans, et Liliane, huit ans - vivaient à Paris. Le 16 juillet 1942, lors de la grande rafle des Juifs parisiens, Mme Molho fut arrêtée à son domicile, internée, puis déportée. Absents de la maison, son mari et ses filles échappèrent à l'arrestation .M. Molho décida de se réfugier dans la zone sud qui n'était pas encore occupée à l'époque. Il réussit à franchir la ligne de démarcation et, sur les conseils d'un oncle non-juif de sa femme, il se rendit à St. Saud en Dordogne et s'adressa au père Julien. Ce dernier leur offrit immédiatement l'hospitalité.

Les nouveaux venus avaient beau avoir de faux papiers d'identité, tout le village savait que les hôtes du curé étaient juifs. Pourtant personne ne les dénonça. Les Molho vécurent chez le curé courageux de l'été 1942 à la fin de l'Occupation.

Le prêtre, qui agissait par conviction religieuse mais aussi pour des raisons humanitaires, refusa le moindre paiement - que ce soit pour le logement ou pour la nourriture. A la Libération, M. Molho rentra à Paris avec ses filles.

Au cours de cet hommage le Maire rappela que Saint-Saud, un lieu actif de la résistance avait aussi accueilli des aviateurs anglais au village de la Bûcherie. Guy Mandon replaça ces faits dans leur contexte historique et humain et nous fit revivre le cheminement intellectuel de Georges Rocal qui s'impliqua avec les réseaux clandestins dans la lutte contre l'occupant. Le représentant de Yad Vashem salua enfin l'action de cet homme, de ce prêtre qui fit honneur à notre communauté.

*Le titre de Juste parmi les Nations, décerné à Georges Rocal en 1980 est la plus haute distinction civile décernée par l'état d'Israël à des personnes non-juives qui au péril de leur vie ont aidé des juifs persécutés par l'occupant nazi. Leur nom est inscrit sur le mur de l'allée des Justes à Paris et au mémorial Yad Vashem de Jérusalem. A ce jour 4099 personnes ont reçu ce titre en France.



MANIFESTATIONS 2021

A ce jour, nous sommes dans l'impossibilité de vous communiquer les dates des manifestations à venir mais sachez que la commission « associations » et les responsables d'association y réfléchissent activement et espèrent vous retrouver le plus rapidement possible.

ASSOCIATIONS LOCALES

Associations sportives et de loisirs

GYM ET MARCHE SAINT-SAUDAISE

CHATEIN Alain – 27, route Etang de Pabot – ST-SAUD ☎ 05.53.56.87.36

SAINT-SAUD FOOTBALL

BESSE Daniel – 19, route du Grand Etang – SAINT-SAUD ☎ 06.81.86.09.73

TENNIS CLUB SAINT-SAUDAIS

BESSE Daniel – 19, route du Grand Etang – SAINT-SAUD ☎ 06.81.86.09.73

U.F.O.L.E.P. SECTION PETANQUE

HAIGH Michaël – 11, route du Grand Etang – SAINT-SAUD ☎ 05.53.56.98.55

LES ARCHERS DU PERIGORD VERT

BRUN Fred – la Veyrière – SAINT-SAUD ☎ 06.26.82.24.70.

AIRSOFT DU PERIGORD VERT

BRUN Fred – la Veyrière – SAINT-SAUD ☎ 06.26.82.24.70.

SKI CLUB PERIGORD VERT

CAZCARRA Vincent – bât.A - 60 rue Jules-Ferry – COULOUNIEUX CHAMIERs ☎ 06.73.80.37.23

LES GAULES SAINT-SAUDAISES

ROUSSEAU Jean-Claude – La Garde – ST-SAUD ☎ 06.83.44.11.26

STE des CHASSEURS et PROPRIETAIRES de ST- SAUD

COUCHÉ Jean-Pierre – 10 route de l'étang de Pabot– ST-SAUD ☎ 05.53.60.46.78 ou 06 85 86 11 77 - jean-pierre.couche@orange.fr

Associations artistiques

ASSOCIATION ART ET TISSUS

DAMIEN Josette– 205 Route des Sources -SAINT-SAUD ☎ 06.82.60.75.64

ASSOCIATION ARTISTIQUE DE SAINT-SAUD

TABOURET Annie – 27 rue des Terres de l'Aubade – SAINT-SAUD ☎ 05.53.60.45.79

ASSOCIATION CREATIVITE, CULTURE, BIEN-ÊTRE SAINT-SAUD-LACOUSSIERE

BREUCKMANN Heinz – la Bûcherie – SAINT-SAUD-LACOUSSIERE ☎ 05 53 56 77 60 accb.saintsaud@gmail.com

Associations festives

CLUB DU TEMPS LIBRE DE ST-SAUD

BESSE Marie-Thérèse – Chapelas – SAINT-SAUD ☎ 05.53.56.95.33

COMITE DES FETES ST-SAUDAIS

RENAUD Chloé – Grandcoing ☎ 06 88 79 51 74 - STUHLER Nadine ☎ 06 15 42 60 07

JUMELAGE LES HAUTS DE DRONNE – SAINTE MELANIE

CHICON Daniel – Vigne Chave - ST-PARDOUX-LA-RIVIERE ☎ 05 53 60 82 78

FAMILLES RURALES

SEEGERS Martine – la Besse - SAINT-SAUD - ☎ 05 53 56 64 60

Associations culturelles

ASSOCIATION GEORGES ROCAL

MANDON Guy – asso.georges-rocal@poste.net

ASSOCIATION des A.C. et C.A.T.M.

MAURAY André – 1, chemin de la Gourgousse – SAINT-SAUD ☎ 05.53.56.94.38

Association Jeunesse

ECOLE "LES MILLE PATTES"

VIGNERON Laura – le Pic - ST- SAUD ☎ 05.53.56.95.06

Association militante

Collectif des riverains du projet éolien de St-Saud-Lacoussière

le.collectif24@orange.fr

Autre association

D-PAIS 24

claudelacombe0036@orange.fr

AIRSOFT DÔ PERIGORD VERT

C'est une nouvelle association qui a vu le jour ce dernier trimestre 2020, sur la commune de St Saud Lacoussière, au lieu-dit la veyrière. Nous sommes affiliés à la fédération française d'Airsoft .Le principe, mettre en scène, façon jeu de rôle, des joueurs munis de réplique d'armes. Les projectiles sont des petites billes d'amidon qui indiquent aux joueurs qu'ils sont touchés ou non.

Le fairplay et une bonne condition physique sont des qualités requises pour intégrer les parties. Nous organisons, une fois par mois, en respectant les règles COVID, des scénarios s'inspirant des jeux vidéo. Pour les débutants nous prêtons du matériel.

En plus des parties, nous organisons des journées bricolages pour agrémenter notre terrain de jeu (village abandonné, prison, centrale hydro électrique, dépôt de carburant etc...)

Une dizaine de membres se sont déjà inscrits et nous sommes heureux de compter, parmi nos licenciés, un grand nombre de joueuses.

Si l'activité vous intéresse il faut être majeur et nous appeler au 06 26 82 24 70, Fred se fera un plaisir de vous expliquer le fonctionnement.

LES ARCHERS DÔ PERIGORD VERT

Comme pour beaucoup d'organisateur, l'année 2020 a été très compliquée.

Elle avait pourtant bien commencé, avec la création d'un concours « in /out », une première en France pour nous permettre d'attirer des compétiteurs en hiver !

25 licenciés s'étaient inscrits au club et les entraînements commençaient à porter leurs fruits.

Mais c'était sans compter le premier confinement qui vit chuter la présence de nos licenciés. La reprise en mai n'a pas vu revenir les archers sur les pas de tir.

En juin, c'est officiel notre championnat de France, prévu fin aout, est décalé en aout 2021 !

Nous profitons donc de ce report pour préparer encore mieux cet important concours.

Il semble que la reprise de septembre s'annonce favorablement car notre sport s'adapte relativement bien à ce second confinement en permettant des entraînements individuels en extérieur

Nous tenons à remercier la Municipalité pour son aide au bon fonctionnement du club.

Pour tout renseignement sur notre sport un numéro de téléphone : 06 26 82 24 70



GYM ET MARCHE SAINT-SAÜDAISES

L'année qui vient de s'écouler a été difficile pour tout le monde. Nous espérons que 2021 sera meilleure.

A cette occasion, tous les Membres de l'Association vous présentent leurs meilleurs vœux.

Venez- vous changer les idées en pratiquant un peu de sport.

Pour la **MARCHE**, rendez-vous le **Mardi matin** à 9h30 et le **Samedi après-midi** à 14h30, sur le Parking de la Mairie.

La **GYM**, elle, se pratique le **Jeudi soir** à 19h au Foyer Rural.

Merci à la Mairie pour son soutien.

Le Bureau

Président	CHATEIN Alain	05.53.56.87.36 ou 06.70.05.07.73
Secrétaire	ROUCHUT Josiane	05.53.56.94.21
Trésorière	CHATEIN Françoise	

SAINT-SAUD FOOT

Je ne serais pas très original pour dire que la saison 2019/2020 ne fût pas une saison comme les autres. En effet elle se termina mi- mars au cause du premier confinement. Sur le plan sportif, les résultats obtenus par l'équipe seniors permirent d'accéder à la division supérieure. L'équipe à 8 malgré quelques forfaits se comporta très honorablement dans son championnat. L'équipe féminine à 8 (entente entre 3 clubs : Nord Dordogne – Nontron /Saint Pardoux et Saint Saud pour sa deuxième année fit une bonne saison. Les 5 jeunes au sein de l'entente avec Nontron /St Pardoux Javerlhac et Piégut /Augignac participèrent aux différents championnats. Aucune manifestation ne fût bien- sûr organisées (très mauvais pour les finances). La saison 2020/2021 a vu l'arrivée de nouveaux joueurs : retour au club de Tom, Benjamin et Guillaume. Florent, Raphael, Mathieu et Logan sont eux aussi venus renforcer l'équipe seniors (26 joueurs). Engagée dans le championnat départemental D3 le début de saison est prometteur (3^{ième}). L'équipe à 8 a gagné tous ses matches pour l'instant. Les féminines ont fait également un très bon début de championnat. Les jeunes au sein de l'entente (2 en U9, 1 en U13, 1 en U15 et 1 en U17) participent ardemment à leurs différentes compétitions. Au total le club enregistre cette année 46 licenciés, 5 de plus par rapport à l'an passé ce qui est encourageant pour la suite. **La situation sanitaire actuelle** ne nous permet pas pour l'instant de continuer la pratique de notre sport favori ... Merci aux spectateurs qui viennent nous soutenir, à la mairie et en la communauté de communes pour leurs subventions (commune 1500 E et communauté 300 E). Merci à Céline et Ludo (boulangerie Aux caprices d'antan) pour leur participation financière au flocage d'un jeu de maillots. Un grand merci à tous les artisans et commerçants qui contribuent par les dons financiers à l'élaboration de notre calendrier. Nous remercions également comme chaque année les habitants de la commune pour l'accueil réservé aux joueurs qui présentent les calendriers.

Ps : Recherchons pour étoffer les structures du club de nouveaux dirigeants et surtout un arbitre.

Merci

Composition du Bureau :

Président : BESSE Daniel

Trésorières : LIGEON Typhanie, REYROL Guillaume

Vice Président : COUDERT Julien

Secrétaires : DEZAUTEZ Marie Christine, GRAND Amélie

Dirigeants : REYTIER Betty, FOURNIER Thierry, LAPIERRE Jean, POTOT Jean Loup



Equipe seniors



Equipe filles foot à 8



Equipe seniors foot à 8





Jeunes jouant au sein dans les équipes jeunes en entente avec les clubs de :
Javerlhac, Piégut/Augnac,, Nontron/Saint Pardoux

TENNIS CLUB SAINT-SAODAIS

Dans nos campagnes le tennis ne fait plus recette. Pourquoi ? ... Pourtant le terrain se dégrade, faut-il le rénover ? la question est posée.....

La location du court se fait toujours au Bar-Tabac « L'ODYSSEE » et nous remercions Roxane et Laurent de gérer cette location

Location à l'heure	5 €
Abonnement à l'année	
Pour les adultes	25 €
Pour les couples	35 €
Pour les enfants (-de 12 ans)	13 €



Nous faisons appel à toute personne désireuse d'intégrer le club.
Pour d'éventuels renseignements : Tél : 0681860973

Composition du bureau : *Président : BESSE Daniel Vice-Président : MAUVEROUT Christophe*
Secrétaire : DOUCET Michel Trésorier : DESGROPES Alain



SAINT-SAOD PETANQUE

L'année 2020 est passée et nous attendons avec impatience l'année 2021.

En 2020, nous n'avons pas pu remplir notre programme prévu d'évènements et d'activités, les repas, le BBQ, notre sortie annuelle en autocar.

Nous n'avons pas été en mesure de trouver un moment approprié pour l'Assemblée Générale, mais nous avons pu participer à 3 concours en bon nombre entre les confinements.

Le Bureau remercie tous ceux qui nous ont soutenu et apporté leur concours en cette année difficile, surtout la Municipalité pour son aide et son soutien.

Nous attendons avec impatience 2021 avec espoir et attente et prévoyons un programme complet d'évènements. Nous comptons 87 membres, mais nous avons encore la possibilité d'en accueillir de nouveaux. Nous continuerons à jouer au Boulodrome Camille Doucet tous les jeudis et vendredis à partir de 14 h.

Les pistes ont été rénovées et améliorées en 2020. Il y a maintenant 9 pistes de normes et dimensions internationales.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter le président, Michael Haigh.
tél 05 53 56 98 55 ou mail michaelhaigh@orange.fr



SKI CLUB PÉRIGORD VERT

Objectif GLISSE au Grand étang de Saint Saud !

L'association Ski club Périgord Vert, gérée intégralement par des bénévoles et soutenue par la commune de St Saud et la communauté de communes, accueille les personnes souhaitant découvrir le ski nautique dès le plus jeune âge (babyski pour les enfants de 4 à 10 ans) ou le ski classique pour les plus grands sans oublier le wake, discipline prisée des ados en quête de sensations ! Beaucoup de personnes (résidents, touristes, étrangers) apprécient ainsi les équipements du plan d'eau – parking, pontons, club house - partageant le temps d'une session ou d'un week-end le plaisir de la glisse au cœur du parc naturel régional Périgord - Limousin. Autre activité proposée, les engins tractés avec les bouées à 1, 2 ou 3 places ! Enterrement de vie garçon, anniversaire ...le rendez - vous glisse garantissant des sensations fortes se passe au grand étang ! Le ski club - doté de matériels adaptés - a pour objectif de permettre la pratique du ski nautique pour le plus grand nombre (enfants, ados, adultes et personnes handicapées). Il est affilié à la fédération française de ski nautique (FFSNW), labellisé « loisir, sport pour tous une étoile » et labellisé « valides, handicapés pour une pratique partagée ». En 2020, le Ski Club Périgord Vert comptait cinq pilotes initiateurs bateau diplômés de la fédération dont un pilote initiateur handiski, 2 bateaux (correct craft et babyski) et dispose de tous les matériels (gilets, casques, skis, handiski avec stabilisateurs et châssis hamac et coque, bouées) pour permettre une pratique loisirs en toute sécurité. Ouvert uniquement sur réservation les week end de juillet 2021 (sous réserve des conditions sanitaires en vigueur)

Contact SCPV : 06-73-80-37-23, mail : babyski@orange.fr , page face book « ski club perigord vert » et site Internet : www.skiperigord.fr



LES GAULES SAINT-SAÜDAISES

Cette année étant exceptionnelle, nous avons juste fait l'alevinage.
Les cartes de pêche sont en vente à la station-service LEROYER Yves
que nous remercions pour ce service rendu ou sur le site internet
www.cartedepeche.fr

Activités 2021 : Assemblée générale des Gaules Saint Saudaises

Début mai : concours de pêche à la truite

Fin juillet – début août : concours de pêche au coup

Le bureau vous souhaite une bonne année halieutique 2021



Société communale de chasse de ST-SAÜD-LACOUSSIÈRE

Le Président et le Conseil d'Administration de la Société Communale de Chasse de Saint Saud Lacoussière, tiennent à remercier toutes les personnes qui contribuent à la bonne marche de notre société, (bénévoles, chasseurs, propriétaires chasseurs ou non chasseurs, élus locaux, commerçants et autres associations de notre commune).

Il faut savoir et reconnaître que tous ces acteurs sont indispensables dans la pratique de notre passion<<la chasse>>.

En effet nous ne pouvons exister que si le respect entre propriétaires terriens, amateurs de la nature et chasseurs est admis et respecté de chacun par le dialogue.

Les principaux objectifs de la Société de Chasse pour la saison 2020/2021

Respecter et faire respecter les gestes barrière pour combattre le Covid 19, la sécurité à la chasse, la prévention des dégâts, la lutte contre la tuberculose bovine et réaliser les quotas des prélèvements imposés.

La Société de Chasse compte 100 membres actifs sur la saison 2019/2020 avec 2 chasseurs de plus de 80 ans, plus 4 cartes d'étrangers, soit un total de 104 cartes. Nous avons une pensée profonde pour les amis qui nous ont quitté cette saison.

La saison 2019-2020 fait un état positif sur les réalisations : 100 chevreuils réalisés sur 110 attribués, 55 sangliers réalisés sur 82 attribués, 15 grands cervidés réalisés sur 20 attribués, 41 renards tués à l'approche et tirs de nuit, 28 pendant les battues. Aucun renard n'a été tué au mois de mars suite au confinement. D'autres actions ont été mises en place : 14 blaireaux ont été piégés par nos piégeurs agréés, aucun corbeau n'a été tué mais 20 pies ont été capturées suivant l'arrêté préfectoral.

Côté manifestation de la saison 2019-2020, le ball-trap des 4 et 5 juillet a été annulé à cause du COVID 19.

La saison 2020-2021 débute avec l'épidémie, une chaleur pas possible "terrain sec, manque d'eau", mais j'espère que ça va changer. Les actions de l'an passé seront reconduites : battues aux renards, piégeages des nuisibles, journées de destruction sur autorisation préfectorale "corbeaux, renards, pies, etc".

Le bilan provisoire des prélèvements à ce jour est de : 41 chevreuils, 21 sangliers, 4 grands cervidés, 50 renards à l'approche, 6 lors des battues, soit un total de 56 renards.

Aujourd'hui, je suis très soucieux de la sécurité, les précautions et les règles à respecter dans les actions de chasse, ceci pour le bien-être des chasseurs, des habitants et utilisateurs de la nature. Pour des raisons de sécurité, j'invite tous les amateurs de la nature de se vêtir avec des vêtements clairs pour être mieux vus par tous.

L'organisation pour la saison 2019-2020 de la Société de Chasse sera : le ball-trap qui se déroulera les 3 et 4 juillet 2021 avec son traditionnel repas du samedi soir et du dimanche midi. Faire perdurer amitié et convivialité au sein de notre société et nos organisations, telle est ma volonté.

La Société Communale de Chasse et moi-même vous présentons tous nos vœux pour cette nouvelle année. Que celle-ci vous apporte bonheur, joie, santé et réussite dans vos projets.

Siège social : mairie de Saint-Saud 24470 SAINT-SAUD.

ASSOCIATION ART ET TISSUS

Notre association se compose de 16 membres, dont une amie britannique.

Après 29 années d'animation de l'association au cours desquelles Mme Couvidat a transmis son savoir et sa passion, cette dernière laisse la présidence à Mme Damien.

Mme Couvidat restera présidente d'honneur, nous la remercions vivement pour son dévouement.

Mme Lamoureux transmet le poste de secrétaire à Mme Senèze mais conserve celui de trésorière.

Nous remercions également chaleureusement la municipalité qui met gracieusement à notre disposition la salle du presbytère où nous nous réunissons tous les mardis de 14 h à 18 h dans une ambiance « bon enfant » où chacune profite des apprentissages et des conseils des plus expérimentées.

Sans oublier le goûter qui permet d'échanger à vives voix sur divers sujets.

Dans cette période difficile d'épidémie mondiale de COVID, les réunions de l'atelier ont dû être suspendues pendant les 2 confinements.

Nos activités annuelles comme les ventes d'objets à la fête du cèpe, les journées de l'amitié n'ont pu avoir lieu.

Nous espérons une reprise prochaine, avec certainement toujours des gestes barrières, car ces moments de rencontre nous manquent.

Notre association est modeste mais non moins sympathique, aucune qualification n'est demandée, seul le plaisir d'apprendre et l'échange sont nos moteurs.

Venez nous rendre visite, nous vous attendons avec plaisir.

Toutes les adhérentes vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année, avec l'espoir d'être en famille malgré ce virus.



ASSOCIATION ARTISTIQUE DE ST-SAUD-LACOUSSIERE

En 2020, dans le respect des contraintes sanitaires auxquelles tout le pays était soumis, l'Association Artistique a pu maintenir l'exposition proposée tous les ans durant l'été (dernière semaine de juillet, première semaine d'août). Ce fut la 10^{ème} édition de cette manifestation et une fort belle réussite. En effet, cette année encore de nombreux artistes étaient au rendez-vous et malgré une préparation tardive, tous ont répondu avec beaucoup d'enthousiasme à notre invitation et même certains nouveaux se sont manifestés spontanément.

Nous avons relevé également une plus forte fréquentation malgré une très grosse chaleur et de ce fait de nombreuses ventes ont été effectuées : tableaux, lampes artisanales, dessins, bijoux fantaisie, poterie... Les artistes étaient dans l'ensemble satisfaits et encore prêts à revenir l'an prochain.

Ainsi, devant un succès grandissant d'année en année, l'association vous donne rendez-vous en 2021 avec encore plus d'artistes et de nouveautés.

L'ensemble du bureau vous présente ses meilleurs vœux pour 2021 et en espérant sans virus.



ACCB SAINT-SAUD

Amitié Créativité Culture Bien-être

Groupe Photo – Groupe Franco-Britannique – Groupe Yoga

En 2020 le Groupe Photo a été fortement ralenti – comme les autres associations – par le confinement. Notre expo de mai 2020 a dû être annulée ainsi que nombre de réunions. Nous avons repris les réunions en juin, septembre et octobre, mais un nouveau confinement est arrivé avec une nouvelle impossibilité de se rassembler pour des réunions ou pour des sorties. Tant qu'un vaccin ne sera pas sur le marché nous ne pouvons rien projeter au niveau de notre expo photo, que nous espérons reporter en 2021, et nous attendons avec impatience de pouvoir recommencer nos activités normalement.

Il en a été de même pour le groupe Yoga et le groupe franco-britannique.

Vous trouverez toutes les infos du club et nos activités sur notre page Facebook et sur notre site web : <https://accbsaintsaud.com>

Contact : Heinz Breuckmann – Président - 05.53.56.77.60

Chantal Herbé – Secrétaire - 05.53.56.02.84



CLOB DU TEMPS LIBRE DE SAINT-SAUD



2020 a été une année blanche. Nous avons bien démarré l'année avec la reprise de nos jeux le 8 janvier, les rois le 15 janvier et la chandeleur le 5 février, nous avons fait notre assemblée générale le 22 février qui a été suivie d'un repas préparé et servi par l'équipe de « l'auberge du presbytère »

Nous avons pu compter 89 adhérents dont 21 couples mais nous avons 2 décès à déplorer : Mr Moutier André et Mr Husson Georges.

Malheureusement le confinement première vague nous a bloqués du 17 mars au 31 août. Le bureau s'est réuni le 12 août pour prévoir un retour avec les indications de Monsieur le Maire, nous avons donc décidé de se retrouver le 2 septembre en respectant les consignes (masques, gel, distanciation) mais la deuxième vague nous a, à nouveau, empêchés de nous réunir dès le 21 octobre

De ce fait nous n'avons pas pu assurer ni les concours de belote ni le repas des 80 ans ni les sorties. Toutefois nous aimerions terminer l'année sur une note positive et offrir quelques douceurs à nos adhérents. Nous les remercions de leur confiance et nous leur disons à bientôt.

Nous espérons que le covid nous laissera en paix et que nos activités pourront reprendre en 2021 mais nous n'avons pas pu nous réunir pour statuer sur les dates

Madame la Présidente et les membres du bureau vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2021 en espérant vous retrouver très vite

Merci à la municipalité pour ses conseils et son soutien pendant cette mauvaise période

La Présidente, Marie-Thérèse BESSE

COMITE DES FÊTES

L'arrivée du coronavirus, le confinement, puis le déconfinement « sous surveillance » n'a pas été très propice aux activités du comité des fêtes de SAINT SAUD cette année.

Nous avons dû dire adieu à notre soirée entrecôte, notre fête du cèpe et du veau sous la mère, nos rencontres, nos réunions de préparation, en un mot à notre « vivre ensemble ».

Une pause par la contrainte cette année qui a mis l'accent sur le rôle important que jouent les associations dans le lien social des communes.

Deux marchés des producteurs ont néanmoins été organisés avec succès ; l'un en juillet et l'autre en août : un petit pied de nez au virus. Quel plaisir de se retrouver (même sans musique) !

Nous n'allons pas clôturer ce propos sans avoir remercier la municipalité, l'intercommunalité et le département qui nous ont soutenus dans cette période bien difficile et sans une pensée pour l'ensemble des bénévoles du Comité des Fêtes si loin les uns des autres en ce moment et à qui nous adressons tout notre soutien.

Merci à tous ceux qui cette année ont encore donné de leur temps et de leur énergie

2021 sera une autre année, un autre défi : prenez soin de vous et à l'année prochaine.

Chloé RENAUD et Nadine STUHLER

Une des particularités de notre association est d'appartenir et d'être soutenue par les 2 municipalités de St Pardoux et de St Saud.

Pour nous, comme pour toutes les associations, cette année 2020 n'est pas une année comme les autres. Jusqu'à ce jour, nous n'avons pu nous réunir qu'une seule fois lors de notre Assemblée Générale au mois de janvier. Brusquement, tout s'est arrêté en mars juste avant une activité que nous développons depuis des années : la dictée francophone. Dommage, cette année, nous avons un très grand nombre d'inscrits du collège de Nontron.

Puis notre candidate pour l'échange inter municipalité avec Ste Mélanie a été obligée d'abandonner son projet de séjour de deux mois au Québec qu'elle préparait depuis deux ans !

Enfin, nos amis québécois ont vu leur voyage en France en juin être annulé. Nous nous faisons une joie de les rejoindre en Normandie avant des accueillir ici pour quelques jours.

Les festivités auxquelles nous participions dans nos deux communes ont été annulées. Il reste les marchés de Noël mais auront-ils lieu ?

Cependant tout n'est pas négatif : nous avons été nombreux à lire les 3 ouvrages et à voter pour le prix littéraire qui permet à un auteur québécois d'être plus largement reconnu en France.

Et surtout les écoles de Ste Mélanie et de St Front continuent d'entretenir une correspondance malgré le départ en retraite de l'enseignante québécoise qui veut maintenant animer ces échanges hors temps scolaire avec des élèves volontaires. C'est une très bonne nouvelle pour l'avenir.

Bien sur nous avons tous hâte de nous retrouver pour participer à nos activités, préparer la venue de nos amis québécois et envisager un nouveau voyage au Québec.

Si vous aimez les échanges et les rencontres, si vous appréciez le Québec, n'hésitez pas à nous rejoindre soit en allant sur le site « les hauts de Dronne/Ste Mélanie » soit plus simplement en me contactant : daniel.chicon@wanadoo.fr.

Daniel Chicon, président du comité de jumelage « les Hauts de Dronne/Ste Mélanie »



Photo Roger Rosello



L'année a débuté par son assemblée générale du 6 Mars. Nous avons déjà programmé nos différentes manifestations (troc aux plantes, vide grenier, marché d'automne) et nous devons terminer par le marché de Noël. Pour cause sanitaire de la covid 19 nous avons annulé toutes ces activités. Notre association a jugé utile de faire un don au profit de la recherche médicale d'un montant de 500 euros. Pour l'année 2021, nous espérons reprendre nos activités normales pour renouer nos liens. En attendant, nous vous présentons tous nos bons vœux de bonheur et de santé pour 2021.

Le bureau

ANCIENS COMBATTANTS C.A.T.M. et PRISONNIERS DE GUERRE

Pour l'année 2020, l'assemblée générale n'a pas pu se tenir et nous attendons des volontaires pour renouveler le bureau.

Nous avons la tristesse d'avoir perdu un de nos compatriotes : Mr CHAULET.

Avec le confinement, la commémoration aux Merles (Commune de Saint Martin de Fressengeas) le 28 avril n'a pas pu avoir lieu.

Le 8 mai à Saint Saud a été célébré en petit comité. La vente des bleuets n'a pas pu se tenir

- 11 novembre : Dépôt d'une gerbe par les élus

- 5 décembre . Dépôt d'une gerbe par les élus

A ce jour l'association compte 19 adhérents.

Le Président

ASSOCIATION GEORGES ROCAL

POUR LA PROMOTION DE L'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE DE SAINT-SAUD

ELEVER LA VOIX

Pauvre année que 2020. Aussi bien pour l'Association Georges Rocal que pour les autres. Et voilà qu'on m'en demande un bilan alors que tout s'est ligué pour empêcher le président de rejoindre ses troupes. Fallait-il donc se taire ? Sûrement pas quand on ne sait pas le faire ! Dans le crépuscule que nous a imposé cette cochonnerie de virus je crois que tout ce qu'il nous restait était d'élever la voix.

Elever la voix? C'est ce que nous a rappelé la cérémonie du 14 février organisée par la mairie à l'occasion de l'inauguration de la place des Justes. Justes sont ceux qui comme l'abbé Julien, ce tout petit curé dans l'immense Troisième Reich, sont venus dire que la France ne pouvait être complice de l'imbécile cruauté hitlérienne, que la seule France qui valait était la France libre et que pour en être citoyen il fallait chacun à sa place faire son devoir. A Saint-Saud le curé cacha des Juifs et la population en fut témoin et solidaire. Une voix avait montré les chemins, nos parents purent s'enorgueillir et bientôt, grâce à la Résistance et au Maquis, trouver le chemin de la Libération.

Elever la voix. C'est ce qui était demandé aux officiants dans l'église. Mais il y a des limites à tout. C'est ce qu'a compris le groupe patrimoine de Pascal Métayer qui avec la complicité experte de l'entreprise Chaput a donné quelques décibels de plus ; d'autant plus nécessaire que nous sommes tous plus anciens que lestes du tympan.

Elever la voix. C'est ce qu'ont fait les journalistes de la télévision et des deux chaînes principales pour évoquer Saint-Saud et son marché aux cèpes. Je le dis parce que notre association qui casse les oreilles toujours et partout pour parler de son village, cette année encore est publiée un ouvrage sur les peintures murales où le travail de Laure Aynard figure en bonne place, est bien contente de cet heureux raffût. Qu'on me permette de donner mon sentiment personnel pour dire combien j'ai été heureux, ne pouvant venir à Saint-Saud de le voir débouler sur mon écran vers mon fauteuil. Avec une telle publicité heureusement qu'il n'y a pas eu de fête du cèpe car je me demande ce que vous auriez fait, mes amis, de l'affluence inévitable même si le fumet de l'omelette et des cèpes ne traversait pas l'écran.

Avec tout ça bonne année et après une année sans assemblée générale j'espère que nous nous retrouverons encore plus nombreux

Profité de ço que lo bocin d'escrituta es pas ben long per vos dire que nostra lingua me manqua un petit pauc. Son pas une paleta a la parlar à Perigus. Essayé sur lo merchat mas lo paysans d'aura porten une coeta sur l'eschina et te visent emb un drolè de mouré si tu as lo malhur de lpr parlar oc et te responden que ne parlen pas espagnau ! Coquin de sort sen foutus si fasem pas montar la vos. Aqui comme aillors faut credar per se far auvir. Vos souhaité une bona annada et garé a vautres : faut pas lo covidar l'autre fls deoera de virus : maugras son nom : qu'es une sala bestia. Tenets vos fiers et sarre vautres los codes. Pas trp près : vos vos fariez pouiller. A ben leu

ECOLE et Association des « MILLE-PATTES »

L'année scolaire 2019-2020 ne s'est pas terminée comme elle aurait dû à cause de la crise sanitaire. La rentrée de septembre s'est donc effectuée dans le même contexte.

Malgré les circonstances, cela n'a pas empêché les élèves de travailler sur l'automne. Ce fut l'occasion pour eux de réaliser de jolies créations plastiques. Les élèves de grande section et de CP ont pu se rendre à la piscine de Nontron durant 6 séances au cours desquelles ils se sont familiarisés avec le milieu aquatique. Dans la classe de maternelle, le premier trimestre a été rythmé par l'arrivée d'escargots ainsi que, tout dernièrement, de 6 phasmes qui adorent jouer à cache-cache. Les CP ont pris plaisir à travailler autour de l'album *Big green monster* en anglais et ont eux-mêmes créé des monstres aux multiples couleurs. Enfin, le temps clément du mois de septembre aura permis à tout un chacun de profiter de l'aire de sport récemment terminée. Nous remercions vivement la mairie pour ce nouvel équipement.



D- PAÏS 24

Association de **Défense** de la **Population** ,de l'**Environnement** et des **Paysages** du **Périgord Vert**

Bonjour à tous,

Engagés depuis le premier jour, toujours prêts à échanger, dans le respect des opinions de chacun, nous vous souhaitons une Bonne Année 2021.

Concernant le projet éolien de *La Queue d'Âne*, en date du dépôt de cet article, nous sommes toujours dans la période des deux mois, pendant laquelle le promoteur peut faire appel de la décision de refus de M. le Préfet du 27 octobre 2020.

Concernant le projet éolien *Le Petit Bos*, situé à Milhac-de-Nontron, soumis à l'enquête publique 2020, lors d'un confinement national, D-PAÏS 24 s'est efforcée de faire un travail continu d'information et de communication auprès de la Population, des Commissaires enquêteurs, et des Elus locaux. Confinés pas résignés.

Toutes les mairies sollicitées par la Préfecture ont voté CONTRE, MERCI à elles. Hormis Saint-Jory pour.

D'autres communes approchées par D-PAÏS 24 pendant l'enquête publique se sont également prononcées contre : à ce jour, Miallet et Villars.

L'association a créé des supports de communication nombreux et variés, les a affichés en entrée et en sortie de bourg. «*Fausse Écologie aux portes de Saint-Saud* » etc.

Vous n'avez pas pu manquer le Camion D-PAÏS 24 « tatoué » à l'occasion de chaque permanence publique sur la place des mairies de Milhac et de St-Saud !



Ni les panneaux d'information et de mobilisation mis en place à chaque fois.

Ni la présentation, pour toute personne intéressée - dans le respect des opinions de chacun et du protocole sanitaire - des argumentaires, photomontages, et des dossiers déposés dans les mairies au cours des deux enquêtes publiques pré-citées.

Enfin, notre présence et notre implication auprès de la Population locale nous ont permis de déposer à l'enquête publique, en date du 6 décembre 2020, plus de 250 avis individuels d'opposition au projet INDUSTRIEL de Milhac.

MERCI A TOUS CEUX QUI ONT PARTICIPÉ.

Thank you for your involvement and happy new year !

NOUS ESPÉRONS LE MEILLEUR POUR VOUS ET LES VÔTRES.

Le président, Claude Lacombe 07 82 22 13 09

ASSOCIATIONS EXTERIEURES

DON DU SANG

Pour couvrir les besoins journaliers des hôpitaux français, **10 000** poches de sang sont nécessaires. En 2020, les 5 collectes organisées à Saint-Pardoux-La-Rivière ont permis de recueillir 340 poches soit une moyenne de 68 poches par collecte. Nous avons eu le plaisir d'accueillir 8 nouveaux donneurs dont des jeunes, ce qui est très encourageant.

Voici le calendrier des collectes pour 2021:

Vendredi 8 janvier : Un agenda 2021 sera remis à chaque donneur.

Vendredi 12 mars

Vendredi 4 juin

Vendredi 6 août

Vendredi 15 octobre

De 15h30 à 19h à la salle polyvalente de Saint-Pardoux-La-Rivière, route de Miallet.

On peut donner son sang de 18 à 70 ans.

Pour une meilleure fluidité et afin d'éviter les attentes, il est préférable de réserver son horaire de don sur le site : **resadon.fr**

Se munir de sa carte de donneur et d'une pièce d'identité avec photo.

Il ne faut pas être à jeun.

Cela prend au maximum 1h, qui se décompose de la façon suivante :

Un questionnaire médical à renseigner

L'entretien médical

Le don

Un moment convivial autour d'une collation.

Vous serez alors détenteur d'une **Carte nationale de donneur de sang** bénévole.



Donner son sang
C'est offrir la vie

Tout est mis en œuvre par l'Etablissement Français du Sang et l'Association pour le respect très strict des gestes barrières et de la distanciation physique.

Contact : **Sandra FAUCHER** Présidente
06 72 32 92 27
faucher.sandra@orange.fr

France CANCER

Association dont le but est de récolter des fonds réservés à la recherche contre le cancer. Son activité principale pour obtenir des fonds porte sur la récupération des bouchons en liège, en faux liège (dits synthétiques), ainsi que des capsules de champagne. Ces bouchons sont recyclés pour faire des panneaux d'isolation. A cela s'ajoutent les dons et les recettes des différentes manifestations.

Correspondant dans le Périgord : Carole Gouyé - 24470 Saint-Saud-Lacoussière 06.08.60.15.75.

Dépôt des bouchons à l'agence postale de Saint-Saud-Lacoussière ou contacter le 06 08 60 15 75.

LA CEPIÈME COMPAGNIE

Si..... On peut reprendre les cours et les répétitions

Si.....On nous accorde l'occupation des locaux pour les faire

Si.....On peut éventuellement supposer que, dans les milieux autorisés comme dirait un certain Coluche, on puisse nous accorder hypothétiquement, selon des consignes inter-territoriales, approuvées par la nation, la région, le canton et la mairie..... !!!!

A une date, non connue à ce jour, le théâtre reprendra !!!

Notre spectacle de fin d'année 2019/2020 qui devait se jouer fin le 19 et 20 juin 2020, reporté les 20 et 21 novembre 2020 est, pour le moment, reporté au 23 et 24 janvier 2021 !!!

Pour les enfants et les ados collèges, nous avons dû repartir sur de nouveaux textes qui sont pour l'instant interrompus.

Pour les adultes et les ados lycées, à force de voir défiler le même texte devant les yeux depuis plus d'un an, ils vont finir par se lasser mais ils répondent tout doucement encore présents.

La Cépième Compagnie est pour l'instant sur le Front du Covid 19, ils n'ont pas disparus. Ils attendent l'armistice pour reprendre les cours et les répétitions et la fin de la « Configuerre » pour manger un certain confit de canard !! dans « Un petit dîner à deux » (Spectacle Adultes) précédé « Du voisin des précieuses » (Spectacle Ados Lycées) et du « Méli-Mélo-sketchs » (Spectacle ados collèges et enfants).

En attendant nous essayons de vous souhaiter une Bonne et Heureuse Santé 2021

GOLF CLOB DE CHAMPS ROMAIN

Idéal pour découvrir le golf, pour s'y entraîner, pour jouer en famille ou entre amis, le golf nature de Champs Romain, situé à 3 Kms de St-Saud, est un parcours vallonné 9 trous de 1 500 mètres qui s'étale sur 6 hectares.

Le Golf Club de Champs-Romain se propose de faire des sessions de découverte du jeu de golf à titre gracieux à ceux qui seraient intéressés (scolaires—actifs—séniors résidant en Périgord Vert), par petits groupes, suivant la disponibilité de ses membres bénévoles. Pour tout renseignement contacter Nicole Newell 05 53 60 34 21.



Meilleurs Vœux 2021



L'aire multisports Place de la mairie



*Le Maire et le Conseil Municipal
vous présentent leurs meilleurs vœux
pour la Nouvelle Année*

